

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

**Présent-e-s**

Bureau :	CLERC GRONUZ TRIPPEL SANCHEZ BOCCARD BILLET	Tobias Fabien Martin Francisco Damien Isabelle	DC-VL PLR UDC PS Ve MCG	Président 1 <sup>er</sup> vice-président 2 <sup>e</sup> vice-président 1 <sup>er</sup> secrétaire 2 <sup>e</sup> secrétaire Membre
Conseillers/ères :	BETTANCOURT BOCCARD BROCARD BUCHER BUSSET DELUERMOZ DIMOPOULOS EDINGER W. FABRE FERATI FONTANINI FREHNER HALIMI HARTMANN HEINIGER HILLEMANNS ISWALA LOUREIRO MURCIANO NOBS RHEINER SCHWEIZER SEEGER SERRANO TSCHUDI-SPIROPULO UM WRZOSOWSKI	Jenny Yolande Eric Denis Jean-Bernard Cosima Elisa Anna Michel Bektesh Marco Antoine Hysri Esther Claire Hartmut Placide Daniel Claudine Cyril Fabrice Adriana Pascal Philippe Alejandra Esther Gregor	Ve (suppl.) DC-VL PS Ve DC-VL DC-VL PS PLR HP UDC PS LR PS Ve Ve PS PS HP Ve UDC MCG UDC DC-VL PLR Ve Ve PLR	
<b>Excusés :</b>	AMATO GAETANINO OSMANI	Maurice Marco Faruk	Ve HP MCG	

**Assistant à la séance**

CORNUZ	Eric	Ve	Maire
TREMBLET	Laurent	PDC	Conseiller administratif
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative

DC-VL *Parti démocrate-chrétien Vert/libéral*PS *Parti socialiste*MCG *Mouvement des citoyens genevois*UDC *Union démocratique du centre*PLR *Parti libéral-radical*Ve *Les Verts de Meyrin-Cointrin*

\* \* \*

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2024.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

### *Eléments non-traités lors de la séance du 28 mai 2024 :*

5. Résolution n° 2024-03 présentée par Fabien Grognuz au nom du PLR et Denis Bucher au nom du groupe des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, demandant à ce que des cartes journalières à prix fixe et proches du prix précédemment pratiqué puissent continuer à être proposées par les communes.
6. Motion n° 2024-02 présentée par Damien Baptiste Boccard, au nom du parti des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin visant à la réalisation d'un inventaire exhaustif des terrains agricoles propriété de la Commune, ainsi qu'à la clarification des différents contrats régissant l'exploitation de chacune de ces parcelles.

### *Nouveaux objets :*

7. Délibération n° 2024-13 relative à la cession gratuite des parcelles 15162, 15163, 15215 et 15216, de Meyrin, la modification de diverses servitudes en faveur de la parcelle 15048 de Meyrin sise au chemin de Joinville, respectivement de la ville de Meyrin préalablement à ladite cession.
8. Délibération n° 2024-14 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de construction de **CHF 3'070'000.-** en vue de la réalisation de trois terrains de padel couverts équipés de panneaux photovoltaïques ainsi que le changement de surface de deux terrains de tennis extérieurs au centre sportif de Maisonnex.
9. Résolution n° 2024-04 présentée par Denis Bucher au nom du groupe des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, demandant à s'opposer à l'élargissement de l'autoroute de contournement et rejoindre les démarches de la ville de Vernier à ce sujet.
10. Résolution n° 2024-01a, présentée par M. Pierre-Henri Willi pour les Libéraux-Radicaux de Meyrin, Mme Claudine Murciano pour les Vert.e.s de Meyrin, Mme Adriana Schweizer pour l'Union démocratique du centre, Mme Sanida Husanovic pour le Mouvement des citoyens genevois, M. Francisco Sanchez pour les Socialistes de Meyrin, M. Pascal Seeger pour les Démocrates-Chrétiens / Vert'libéraux, relative à la garantie de l'accueil en Etablissement médico-social (EMS) pour nos aînés sur le territoire de la commune de Meyrin et la création de nouvelles places de résidence.

### **Rapport de commission cohésion sociale et économie (J.-B. Busset, PDC-VL)**

11. Motion n° 2024-04 présentée par Jenny Bettancourt, au nom du parti Les Verts de Meyrin Cointrin, demandant d'agir pour une coexistence harmonieuse entre les différent.e.s usagers-ères de l'espace public à Meyrin.
12. Motion n° 2024-05 présentée par Esther Um et Esther Hartmann, au nom du groupe Vert, demandant des mesures pour améliorer la représentation des femmes en politique au sein des conseils municipal et administratif.
13. Pétition n° 2024-03 « Non à la fermeture définitive de la route de Ferney et au transit automobile dans les chemins communaux et non à l'abattage des arbres du Chapeau-du-Curé ».
14. Annonces de projets.
15. Propositions individuelles.
16. Questions.

\* \* \*

La séance est ouverte à 18h30.

**M. Clerc** procède aux salutations d'usage. Il rappelle le délai de remise des objets politiques pour la prochaine séance du Conseil municipal du 10 septembre 2023, lequel est fixé au mercredi 28 août à minuit ; puis il indique que les questions et propositions individuelles doivent être remises au Bureau avant la pause.

**M. Clerc** procède ensuite à la lecture du code de bonne conduite et d'éthique des élus de la commune de Meyrin :

*« Les élus doivent agir avec intégrité, objectivité et impartialité. Ils s'appliquent à servir les meilleurs intérêts de la communauté en mettant leurs compétences et leurs connaissances professionnelles au service de l'intérêt public.*

*Être élu, c'est aussi adhérer aux valeurs des quatre « principes » exprimés ci-dessous :*

#### 1. Principe de valeurs humaines

- rester fidèle à ses engagements;
- travailler dans un esprit positif, de critique constructive;
- respecter le devoir de réserve;
- ne formuler aucune attaque personnelle;
- être solidaire et respectueux de la personne et ne pas contribuer ou cautionner une discrimination quelle qu'elle soit.

#### 2. Principe d'écoute

- être à l'écoute de tous les concitoyens dans leur diversité;
- écouter ses "adversaires" politiques, chercher à les comprendre, et ceci même si leurs projets ou leurs idées sont opposées aux siennes;
- ne pas douter de la sincérité des autres élu-e-s quant à leur volonté de servir l'intérêt public.

#### 3. Principe d'intégrité

- ne pas utiliser des renseignements confidentiels pour son intérêt personnel ou celui de proches, car cela constitue une pratique malhonnête et répréhensible;
- adopter une attitude de retenue à l'égard des faits ou des informations susceptibles de nuire aux intérêts de la Commune ou d'un organisme municipal ;
- s'abstenir de solliciter, d'accepter ou de recevoir un avantage pour soi ou pour un proche en échange d'une prise de position, d'une intervention ou d'un service ;
- développer un esprit constructif, en s'abstenant de dénigrer et de porter de faux jugements dans le but de discréditer sans fondement un-e collègue politique ou un membre de l'organisation municipale.

#### 4. Principe de responsabilité

- remplir la charge et les astreintes de la fonction d'élu-e;
- assumer ses actes avec intégrité;

*être solidaire des décisions prises à la majorité par le vote du Conseil municipal. »*

**M. Clerc** lit enfin son discours d'entrée en fonction à la présidence du Conseil municipal :

*« Mesdames les députées, Monsieur le Maire, Madame la conseillère administrative, Monsieur le conseiller administratif, chères conseillères municipales, chers conseillers municipaux, chers représentants des médias, chères et chers membres du public,*

*C'est avec une émotion profonde que je me tiens devant vous aujourd'hui, en tant que nouveau président du Conseil municipal de Meyrin. Tout d'abord, permettez-moi de remercier mon parti de m'avoir proposé pour cette fonction ainsi que vous toutes et tous pour la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant par acclamation le 28 mai dernier. Prendre la présidence dès le 1er juin est à la fois un honneur et une grande responsabilité. Aujourd'hui, je préside ma première séance du Conseil municipal et je ressens toute l'importance de ce rôle.*

*Quand je suis arrivé à Meyrin, il n'y a pas si longtemps, cette ville m'a accueilli à bras ouverts et je me suis rapidement senti chez moi. Les infrastructures de qualité qui permettent à nos habitants de développer des aptitudes, par exemple, pour le sport ou l'art, les relations humaines chaleureuses que nous pouvons tisser au sein de la Commune sont des trésors que j'ai eu la chance de découvrir dès mon arrivée à Meyrin. C'est donc un honneur immense pour moi de contribuer, même modestement, au fonctionnement de cette belle commune et plus généralement à celui de notre chère démocratie suisse.*

*Mais cette présidence est également un défi. Des projets significatifs nous attendent : le développement du cœur de notre cité est en effet la priorité numéro une. Mais je pourrais également citer la révision du statut du personnel qui sera certainement un chantier majeur pour la prochaine législature ou encore l'entretien et le développement de nos infrastructures sportives et culturelles. Cette dernière année de législature est également marquée par le début de la prochaine période électorale. Profitons de ce moment décisif pour renforcer l'image positive de notre engagement politique et inciter davantage de Meyrinoises et Meyrinois à nous rejoindre dans cette aventure démocratique.*

*Pour cette législature, je souhaite mettre en avant deux thématiques principales. La première consiste à valoriser le travail effectué par les politiciens de milice que nous sommes. Notre engagement n'est pas une carrière mais un choix de servir, motivé par un sentiment profond de responsabilité civique. Je suis déterminé à reconnaître et à célébrer cet engagement qui constitue le cœur vibrant de notre gouvernance locale. Il est essentiel de soutenir et de valoriser chacun dans son rôle, en reconnaissant que notre diversité de perspectives enrichit nos décisions et notre commune.*

*Le deuxième point essentiel de mon mandat concerne la vulgarisation du fonctionnement politique de notre pays. Nous vivons à une époque où la complexité des enjeux peut parfois éloigner nos citoyennes et nos citoyens des arènes politiques. Il est de notre devoir de rendre les processus politiques transparents et compréhensibles à tous. Ainsi, au sein de notre conseil nous envisageons de lancer des ateliers, des séminaires et des publications régulières qui expliqueront les rouages de notre système politique. Je vous recommande à ce propos la lecture du*

dernier « Meyrin Ensemble » qui consacre un article à l'explication des différents organes composant les rouages de la politique meyrinoise.

J'ai beaucoup appris au contact des différentes conseillères et des différents conseillers ; chaque échange a été une source d'inspiration et une opportunité d'apprendre. Ces interactions ont renforcé mon engagement et ma conviction qu'en ensemble, nous pouvons faire face à chaque défi, quel qu'il soit.

Je tiens à remercier tous les membres de ce conseil pour leur dévouement et leur travail depuis le début de la législature. Une pensée particulière à ceux qui ont fait un bout de chemin avec nous ainsi qu'à ceux qui nous ont quitté (au propre comme au figuré, une pensée à Pierre-Henri Willi).

Avant de conclure, je souhaite encore exprimer ma gratitude envers ma famille, ma femme et ma fille ainsi qu'à mes parents, dont le soutien inconditionnel rend possible mon engagement quotidien.

En conclusion, je suis convaincu que notre collaboration et notre engagement envers Meyrin nous permettront de relever les défis à venir. Faisons de Meyrin un exemple vibrant de démocratie vivante et participative, un lieu où chaque voix compte et chaque main peut contribuer à façonner notre avenir en mettant l'humain et la nature au centre.

Je vous remercie pour votre attention et votre engagement.

En avant, pour Meyrin et pour notre avenir commun ! »

Arrivée de Mme Dimopoulos à 18h40.

**M. Clerc** excuse les absences de M. Amato et M. Osmani, ainsi que les arrivées tardives de MM. Cornuz, Fabre et de Mme Deluermoz.

\* \* \*

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2024

**M. Trippel** souhaite intervenir au sujet de son intervention à la page 50 ; il précise qu'il convient d'écrire : « les TPG **enlèveront** 3 trams sur la ligne 14 » au lieu de « les TPG ont enlevé 3 trams sur la ligne 14 ».

**M. Clerc** met au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2024, avec la modification proposée par M. Trippel, lequel est approuvé par 29 oui et 1 abstention.

\* \* \*

## 2. Communications du Bureau du Conseil municipal

### a) Message de l'UDC

**M. Trippel** donne lecture d'un message de l'UDC adressé au Conseil municipal :  
« Monsieur le Président du Conseil municipal de Meyrin,

Chères et chers collègues,

*Les élus de ce conseil ont pu constater que la vie politique dans une section de parti dirigée de manière particulière n'est pas toujours aisée, n'apporte pas toujours satisfaction, et ne permet pas toujours de mener le travail politique dans la sérénité et neutralité qu'on souhaite dans le seul but de bien servir les intérêts prépondérants de la population en évitant la politique politicienne.*

*Depuis plus d'une année, nous sommes confrontés à de grandes divergences et tensions avec notre nouveau président de l'UDC Meyrin-Cointrin. C'est devenu tellement contraignant, avec des pressions sur notre liberté d'action, que cela ne permet plus de faire notre travail politique de manière démocratique et responsable. Pour ces raisons, les élu(e)s Mme Adriana Schweizer, MM. Bektesh Ferati et Martin Trippel vous annoncent ce soir quitter l'UDC pour siéger comme indépendants, à partir du prochain Conseil Municipal, le 10 septembre 2024.*

*Nous continuerons à faire notre devoir politique de manière consciente jusqu'à la fin de cette législature et espérons pouvoir siéger lors de la prochaine législature dans un parti géré avec un esprit plus ouvert, dans l'intérêt général de la population.*

*Nous vous remercions pour votre écoute. »*

**b) M. Daniel Loureiro hors parti**

**M. Clerc** informe que M. Loureiro siégera désormais en tant que « hors-parti ».

**c) Remerciements de la Chaux-de-Fonds**

**M. Grognuz** lit la lettre de l'Exécutif de la Chaux-de-Fonds :

*« Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs,*

*Par la présente, nous accusons bonne réception de votre don de CHF 52'500.-, affecté au fonds des arbres et tenons sincèrement à vous en remercier ainsi qu'à vous exprimer toute notre gratitude.*

*Votre geste nous touche, soutient nos efforts et nous encourage à aller de l'avant avec optimisme dans la reconstruction de notre ville et en particulier de ses espaces verts.*

*Votre versement contribuera à réparer les dégâts causés par la tempête du 24 juillet dernier. Le montant versé sera utilisé conformément à vos souhaits.*

*Au moment de la réalisation des projets, nous nous permettrons de reprendre contact avec vous pour vous informer de la manière dont nous envisageons de communiquer les différents soutiens reçus.*

*En réitérant nos vifs remerciements pour votre solidarité, nous vous prions de croire, Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, à l'expression de notre sincère considération.*

*Au nom du Conseil communal,*

*Le Président*

M. Jean-Daniel Jeanneret»

**d) Rapport de commission de liaison du 12 juin 2024**

**M. Clerc** donne lecture de son rapport de commission de liaison :

*« La séance démarre à 18h30 en procédant aux salutations d'usage. A noter l'absence du commissaire du PLR pour raison professionnelle imprévue. Le président annonce les trois sujets de la séance et exprime son intention sur les thématiques qu'il souhaite mettre en avant. Les discussions du jour abondent pleinement dans ce sens.*

*Le premier point à l'ordre du jour concerne la réflexion sur un format alternatif de déroulement de commission. Un commissaire soutient l'idée de tenir une journée annuelle de réflexion thématique un samedi, précisant que le sujet doit être pertinent et bien préparé. Il préfère le samedi et pense que pour des raisons de disponibilités, c'est une meilleure option. Une commissaire apprécie l'idée mais insiste sur la préparation préalable des sujets de discussion. Un autre commissaire propose une boîte à suggestions pour recueillir les idées des conseillers municipaux. Une commissaire soutient l'idée d'un samedi occasionnel pour des sujets importants. Un commissaire soulève la question de la disponibilité des dates et propose d'inviter des intervenants externes pour enrichir les discussions. Le Président conclut qu'une réflexion sur la planification d'un format alternatif est nécessaire et soutient l'idée de la boîte à suggestions. Un document, sous forme de sondage à remplir, sera distribué à l'intention des conseillers et conseillères à rendre lors du prochain Conseil municipal. Ce document permettra de contribuer à la recherche d'une thématique et du format retenu pour cette commission. Un moment sera prévu avant la fin de la législature pour organiser ce séminaire.*

*En parallèle du premier point traité, des discussions relatives à l'inscription des séances sur le calendrier sur CMNet ont lieu. Une commissaire se plaint que plusieurs commissions apparaissent en tant que « provisoires » et qu'elles sont finalement annulées. L'administration répond qu'il s'agit d'une demande émanant d'une précédente législature. Différentes pistes sont proposées dont celle de prévoir à l'avance les commissions qui sont certaines, comme cela se fait à Zürich par exemple. Et de limiter les séances « à confirmer ». Ce point pourrait nécessiter une réflexion complémentaire.*

*Le deuxième point porte sur la valorisation de la fonction de membre du Conseil municipal. Une discussion s'engage sur la reconnaissance du travail des élus, avec des propositions de défilé le 1<sup>er</sup> août, de silent party, de fête populaire et de journées « portes ouvertes ». Une commissaire mentionne l'expérience d'Ethnopoly et de pouvoir étendre cette initiative à la population. Un consensus émerge sur l'organisation d'une demi-journée « portes ouvertes » à la ferme de la Golette, un samedi après-midi ainsi qu'un mercredi après-midi pour toucher les plus jeunes. Cet événement pourrait être l'occasion d'organiser des visites guidées de la salle du Conseil municipal et de sensibiliser la population au travail politique. Cette séance doit se tenir en dehors des périodes de vacances, des périodes électorales et avant*

*la clôture des listes. Un sondage parviendra aux membres du Conseil municipal prochainement.*

*Divers sujets sont abordés en troisième point. Le Président annonce le changement du système électronique de vote et l'organisation d'une formation ad hoc. Une proposition de formation en communication pour les membres du Conseil municipal est discutée pour améliorer les prises de parole et la communication non violente. Enfin, une discussion sur le comportement inapproprié de certains membres durant les séances plénieress souligne la nécessité de maintenir l'ordre.*

*Le Président remercie les commissaires et lève la séance à 20h05. »*

**e) Cortège de la Fête des écoles**

**M. Clerc** annonce que le Bureau propose au Conseil municipal de porter un accessoire en forme de cœur lors du cortège de la Fête des écoles, le 28 juin prochain, « pour tout le cœur que vous mettez à l'ouvrage et pour défendre les projets qui vous tiennent à cœur ». Il rappelle que le cortège partira à 18h de l'esplanade des Récréations.

**f) AHVM : exposition annuelle des élèves des cours d'art**

Le Conseil municipal a été invité à l'exposition annuelle des élèves des cours d'art de l'AHVM qui a eu lieu le mardi 18 juin 2024.

**g) AG Meyrin Basket**

Le Conseil municipal a été invité à l'AG de Meyrin Basket qui a eu lieu le dimanche 23 juin 2024.

**h) AG Club des patineurs de Meyrin**

Le Conseil municipal a été invité à l'AG du Club des patineurs de Meyrin qui a lieu ce soir.

\* \* \*

**3. Communications du Conseil administratif**

**Pétition X-2023-02 comportant 71 signatures pour des places de jeux végétalisées et attractives dans le préau de l'école des Boudines**

Afin de répondre aux demandes des élèves, Nathalie Leuenberger et Laurent Tremblet souhaitaient rencontrer *in situ* une délégation des pétitionnaires, avec les responsables des services concernés. Pour ce faire et afin d'organiser au mieux cette rencontre, des contacts ont été établis avec la direction de l'établissement scolaire, afin de trouver des interlocuteurs-trices, car cette pétition n'était pas accompagnée d'un courrier et elle ne mentionnait pas de personne de contact.

Après de nombreux échanges avec la direction de l'école, il ressort que :

- La pétition n'a pas été initiée par le Conseil des élèves (CEE).
- La Direction, les enseignant-e-s et les membres de l'APE de l'école n'étaient pas au courant de la démarche.

- La Direction de l'école a découvert cette initiative lorsque les services de l'administration ont pris contact avec elle pour organiser une rencontre avec une délégation d'élèves.
- La Maitresse-Adjointe en charge de l'organisation du CEE aurait trouvé inadéquat de répondre à cette pétition en nous adressant aux représentant-e-s de élèves, puisque la demande n'émane pas du Conseil et que les enfants signataires ne peuvent être identifiés. Elle précise que le fait que le CEE, en tant que voie « démocratique » interne à l'école, n'ait pas été utilisé, laisse un sentiment d'instrumentalisation des enfants par des adultes extérieurs à l'école. Il n'y a dès lors pas lieu de répondre par le biais de l'école.

Devant cette situation pour le moins incongrue, vous comprendrez que nous n'avons pas pu organiser la rencontre souhaitée avec les protagonistes de cette initiative.

Néanmoins, le Conseil administratif et les services concernés mettent en œuvre des moyens concertés afin d'améliorer la qualité de vie dans les établissements scolaire et faire face aux changements climatiques, avec notamment les actions suivantes :

- Mise sur pied d'un groupe de travail dédié à apporter des solutions pour faire face aux épisodes de canicule dans les bâtiments et préaux des écoles et des EVE, réunissant les services DSE, GEB, UTE et ENV.
- Le service de l'environnement a réalisé un état des lieux des préaux des écoles et des EVE de la Commune dans la perspective d'étudier des solutions de perméabilisation des sols et de végétalisation, état des lieux qui a été présenté à la commission de l'environnement durable de votre Conseil.
- A l'instar de ce qui a été réalisé dans les récents projets de réhabilitations / rénovations de bâtiments scolaires, les services concernés intègrent dans leurs réflexions, les aspects en lien avec les changements climatiques, afin d'améliorer la qualité de vie et d'usages de bâtiments scolaires et leurs espaces extérieurs.

En l'état actuel des choses, aucune mesure immédiate n'est ainsi prévue dans le périmètre de la zone de préau de l'école des Boudines.

\*\*\*\*

**Référendum contre le crédit de construction du projet Cœur de cité et votation populaire dimanche 24 novembre 2024**

La Chancellerie a publié dans la Feuille d'avis officielle (FAO) du 10 juin courant le lancement d'un référendum contre la délibération n° 2024-06a, votée par le Conseil municipal le 28 mai dernier et ouvrant un crédit de CHF 87'473'186.- destiné à la réalisation de l'ensemble des éléments du Cœur de cité comprenant les aménagements des espaces publics et le bâtiment de la nouvelle mairie.

Pour aboutir, ce référendum doit obtenir 849 signatures d'ici au 16 août prochain.

Le Service des votations et élections a ensuite informé le Conseil administratif de son intention d'inscrire ce référendum, sous réserve de son aboutissement, en votation populaire, le dimanche 24 novembre 2024.

De plus, les objets suivants devraient également être soumis au corps électoral meyrinois, lors du même scrutin :

- l'initiative communale « Pour le maintien d'un manège équestre sur la commune de Meyrin » ;
- le contreprojet « Pour la prolongation du droit de superficie (DDP) jusqu'en 2030 permettant le maintien du manège avec son école d'équitation privée sur l'emplacement actuel, pour autant que le bien-être des animaux soit respecté et démontré par les exploitants, et ainsi laisser le temps nécessaire aux exploitants du manège pour trouver un nouveau site dans la région meyrinoise et déménager dans le délai imparti de 2030 » ;
- la question subsidiaire.

\*\*\*\*

### **Levée des déchets encombrants hippotractée**

Suite à une proposition individuelle de votre Conseil, la commission environnement durable a validé le 7 mars 2024 la réalisation d'une phase test de levée hippotractée des encombrants dans les quartiers de Mategnin et de la Citadelle. Le service de l'environnement a présenté aux deux associations de quartier le projet qui a reçu un accueil favorable et a choisi de planifier cette prestation les jeudis, dès le 22 août 2024 et jusqu'au 29 novembre 2024. Comme expliqué en séance, les levées d'encombrants se feront sur inscription, uniquement les jeudis, avec deux collaborateurs de la section communale d'intégration socioprofessionnelle, sous l'égide du service du DSE. Les jours de collecte, aucune camionnette ne sera utilisée dans ces secteurs afin de donner un sens à une démarche durable.

\*\*\*\*

### **Levée des capsules de café en aluminium**

La gestion de la levée des capsules en aluminium est assurée depuis sa mise en place par l'entreprise Serbeco. Cette prestation était jusqu'alors entièrement gratuite pour la Commune car financée par la revente de l'aluminium. Dès lors, au regard de l'évolution des cours du marché des matières premières, notre sous-traitant a annoncé au service de l'environnement qu'il ne pouvait plus assumer entièrement les coûts de la collecte et qu'il nous les facturera dorénavant à hauteur de CHF14'000.-/an. Aussi, la section routes et voirie du service de l'environnement a profité de cette occasion pour donner mandat à l'entreprise Cycloo Suisse SA, qui réalise différentes prestations de collecte avec des vélos cargo, et tester également ce mode de transport pour la collecte des capsules. Ce projet débutera le 1<sup>er</sup> juillet prochain et le mandat a été donné jusqu'à la fin de l'année ; le service de l'environnement envisageant de récupérer cette prestation en 2025, dans le cadre des tournées quotidiennes par les équipes de nettoiement. Le financement sera pris sur le budget disponible pour la levée hippotractée, la phase test ayant été réduite de 6 à 3 mois.

\*\*\*\*

### **Responsable de projets en gestion des déchets**

Notre responsable de projet en gestion des déchets, engagée en CDD à 50%, pour une durée de 3 ans, a pris ses fonctions le 03 juin courant et est en charge de la communication et de la mise en œuvre des deux projets mentionnés à l'instant. La première collaboratrice féminine intégrant la section routes et voirie pourra ainsi effectuer une analyse détaillée et un bilan de ces deux opérations, qui sera présentée à la commission environnement durable au début 2025. Par ailleurs, cette collaboratrice va être en charge de la révision du Règlement communal de la gestion des déchets et de la mise en place d'actions de sensibilisation et information dans le domaine.

\*\*\*\*

### **Cœur de cité - octroi de la subvention du fonds énergie des collectivités publiques**

Dans le cadre du projet Cœur de cité, la Commune s'est vue octroyée une subvention cantonale du Fonds énergie pour les collectivités publiques, institué par la Loi L 2 40 (LFDER). Cette loi a notamment pour but d'encourager le développement des énergies renouvelables, d'encourager les économies d'énergie et de diminuer les émissions cantonales de CO<sub>2</sub>.

Une demande de subvention a été déposée par la ville de Meyrin à hauteur d'un montant de CHF 200'000.-.

Compte tenu du caractère ambitieux et exemplaire du projet relevé par le centre intercollectivités pour la maîtrise de l'énergie (CIME) et la commission d'attribution du Fonds, le Département du territoire nous octroie une subvention d'un montant de CHF 500'000.-, soit un peu plus de double de celle projetée et demandée initialement.

Cette subvention sera versée après l'achèvement des travaux.

\*\*\*\*

### **Dépassement budgétaire**

#### **Fonctionnement :**

Selon les art. 51 et 60 de la RAC, les dépassements pour le fonctionnement doivent être votés par le CM lors de la clôture des comptes dans l'annexe 17. Ils doivent être annoncés dès qu'ils sont connus au CM. Un dépassement non compensé de plus de 5% nécessite un crédit budgétaire supplémentaire. Nous estimons que ce dépassement sera compensé par des recettes fiscales complémentaires.

21/31 -0.30%	Scolarité obligatoire / Charges de biens et services CHF 16'505
-----------------	---

Il s'agit d'une estimation des coûts de fonctionnement supplémentaires dès la rentrée 2024 pour l'école Meyrin village.

**Investissement :**

Selon les art. 51 et 60 de la RAC, les dépassements inférieurs à 10% doivent être votés lors de la clôture des délibérations. Ils doivent être annoncés dès qu'ils sont connus au CM. Un dépassement non compensé de plus de 10% nécessite un crédit d'engagement complémentaire.

**Travaux pour les écoles et le GIAP CHF 56'800**

L'augmentation des effectifs scolaires et parascolaires pour la rentrée 2024-2025 engendre des dépenses extraordinaires non budgétisées liées aux travaux et aménagements devant être réalisés durant l'été 2024.

**Ecole de Cointrin :**

- Réaffectation de certains locaux

**Ecole des Vergers :**

- Réaffectation de certains locaux en lien avec les effectifs de Champs-Fréchets Les montants relatifs à ces travaux et à ces équipements seront pris sur le non-dépensé de la délibération PA-PF d-2020-20a que nous clôturerons au 31 décembre 2024.

*Arrivée de Mme Deluermoz à 19h05.*

\*\*\*\*

**Agrandissement du groupe scolaire de Cointrin à la rentrée 2025**

La situation en matière d'accueil des élèves à l'école de Cointrin est préoccupante. Les effectifs ont fortement augmenté pour la rentrée 2024, où il est prévu d'accueillir 227 élèves contre 198 sur l'année scolaire qui s'achève. Cette augmentation est notamment liée à la densification du secteur ainsi qu'à la présence de deux PHC (Plateau d'Hébergement Collectif) au 58 et au 86 de l'avenue Louis-Casaï qui accueillent des familles migrantes. Cette hausse des effectifs devrait se confirmer dans les prochaines années, en raison des nouveaux immeubles prévus dans le PLQ Sapin-Joinville, du projet de transformation d'un immeuble administratif en logements et de l'agrandissement des PHC.

Pour faire face à cette situation tendue, l'année scolaire 2024-2025 se déroulera dans un contexte particulier, avec des effectifs jusqu'à 23 élèves dans certaines classes, un atelier des arts visuels délocalisé à la salle du Ruisseau (au détriment du repas mensuel des aînés) et une scolarisation des enfants des PHC à l'école Avanchets-Jura de Vernier. La Commune a pris l'engagement auprès du DIP et de la ville de Vernier que cette organisation, sujette à dérogation exceptionnelle, ne perdurerait qu'une année.

En outre, l'école de Cointrin fait face à des locaux sans espaces dédiés, des locaux sous-dimensionnés et des locaux du programme DIP inexistants, faute de place.

Aussi, le Conseil administratif informe votre Conseil municipal qu'il travaille actuellement sur un agrandissement de l'école de Cointrin pour la rentrée 2025. Au vu des délais restreints, il est prévu de déposer une délibération pour le prochain CM du 10 septembre visant la réalisation d'une construction modulaire préfabriquée

répondant à des standards constructifs et de qualité élevés, permettant d'inscrire cette extension dans une vision long terme.

Par ailleurs, la motion n°2023-02 votée le 12 septembre 2023 par le Conseil municipal à l'unanimité sollicite une analyse des locaux et classes actuellement disponibles sur la Commune et des propositions pour l'accueil des futurs écoliers dans de bonnes conditions.

Si le Conseil municipal entre en matière et renvoie la délibération en commission, la date du 25 septembre est identifiée. Lors de cette soirée, il sera alors prévu de traiter la motion n°2023-02 en première partie, afin de présenter une vision globale des locaux scolaires et parascolaires. Le crédit de construction pour l'extension de l'école de Cointrin pourra ensuite être discuté et préavisé en seconde partie de soirée, en vue d'un vote au CM du mois d'octobre. Des études du projet vont être engagées à hauteur d'environ CHF 70'000.- d'ici là.

\* \* \*

#### **4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes**

*Séance du 30 avril 2024, question de M. Grognuz*

##### **Rémunération et jetons de présence perçus par les membres du Conseil administratif au niveau de leurs représentations**

A Meyrin, le principe des indemnités ou jetons de présence perçus par un membre du Conseil administratif est réglé par les dispositions du règlement interne de fonctionnement du Conseil administratif RI 30 121, et plus précisément son article 32. Celui-ci précise que les indemnités ou jetons de présence touchés pour la participation à des conseils d'administration ou d'autres conseils, dans lesquels ils représentent la Ville, ou siègent en fonction de leur charge, leur sont versés. En revanche, les membres du Conseil administratif ne perçoivent pas de jetons de présence pour les commissions politiques et les séances du Conseil municipal.

Nous pouvons dès lors définir plusieurs catégories d'indemnisation ou de rémunération pour les membres du Conseil administratif de Meyrin :

1. Celles en lien avec la Loi cantonale sur l'organisation des institutions de droit public et son règlement. Cela concerne les représentations à l'Aéroport international de Genève, à la Fondation pour les terrains industriels de Genève et à la Fondation pour l'animation socioculturelle. En tant que membre de ces conseils, la rémunération annuelle est fixée à CHF 5'000.- et les jetons de présence à CHF 500.- par séance ;
2. Celles qui se basent sur la Loi cantonale sur les commissions officielles et son règlement, où les jetons de présence sont fixés à CHF 65.- par heure de séance. Cela concerne la participation à la commission consultative pour l'aménagement et l'évolution de la plateforme aéroportuaire, la commission consultative de sécurité municipale, la commission consultative sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers ou encore la commission de gestion globale des déchets ;

3. Celles qui sont liées aux règles de l'ACG :

- a. aux groupements intercommunaux comme la représentation au comité du SIACG où les jetons de présence sont fixés à CHF 200.- par séance.
- b. aux fonds intercommunaux où la présidence du Fonds intercommunal (FI) avec une rémunération annuelle de CHF 2'500.- et un montant de CHF 200.- par séance.
- c. aux commissions thématiques de l'ACG, avec la présidence de la commission aménagement et mobilité où la séance est fixée à CHF 200.-

4. Celles qui sont liées aux Fondations meyrinoises, soit la Fondation Nouveau Meyrin et la Fondation Meyrinoise du Casino. La présidence reçoit CHF 90.- par heure de séance et le membre CHF 75.- par heure de séance.

\*\*\*\*

*Séance du 30 avril 2024, questions de M. Clerc*

**Rodéo nocturne à l'av. de Mategnin et pose d'un radar mobile**

La police municipale n'a pas les prérogatives nécessaires pour déployer son radar répressif sur cette artère qui est une route cantonale. Néanmoins, le service de la sécurité municipale va mettre en place son radar discret d'analyse pour consolider une demande de contrôle à l'intention de la police cantonale qui a d'ores et déjà été avertie de ce phénomène.

*Arrivée de M. Fabre à 19h15.*

**Bal de voitures sur le parking provisoire P1 du centre commercial situé sur l'av. de Feuillasse**

La police municipale patrouille jusqu'à 23h00 en semaine et jusqu'à 24h00 le vendredi et le samedi. Si ces actes ont lieu pendant ces heures de service, il faut contacter la police municipale au 0800 1217 17. Au-delà de cette tranche horaire, il ne faut pas hésiter à composer le 117. La police cantonale a été avertie et des passages seront planifiés lors de leurs prochaines patrouilles.

\*\*\*\*

*Séance du 28 mai, question de M. Frehner*

**Intersection rue des Arpenteurs/chemin de la Planche**

Au moment de la conception de ce secteur du quartier des Vergers, il a été fait le choix de ne pas installer de bornes automatiques pour des raisons techniques et financières. Aussi, après réflexion avec le service de la voirie, il n'a pas été fait le choix non plus d'installer une borne manuelle étant donné l'importante fréquence de passage des véhicules de voirie et des véhicules de la coopérative agricole qui entretiennent le quartier. Par conséquent, le choix s'est porté sur l'installation d'un panneau interdisant la circulation des véhicules à moteur (cyclomoteurs, motos, voitures) 2.14 OSR, avec une plaque complémentaire n'autorisant que les véhicules des services communaux, empêchant ainsi d'autres potentiels utilisateurs de circuler sur ce chemin.

\*\*\*\*

*Séance du 28 mai, question de M. Serrano*

**Cartographie des ouvrages unitaire et séparatif des coûts**

L'UTE confirme qu'un point de situation sur l'assainissement sera porté à l'ordre du jour de la séance de commission travaux publics et entretien des bâtiments, prévue le 21 août prochain.

\*\*\*\*

*Séance du 28 mai, question de M. Clerc*

**Adaptation des arrêts de transports publics aux fauteuils roulants**

Il y a 15 arrêts qui ne sont pas à ce jour aux normes et non 18. Pour 5 d'entre eux, à savoir le bas de la rue des Boudines, l'avenue Sainte-Cécile et la rue de la Bergère, les travaux seront effectués prochainement. Les autorisations de construire sont en effet en cours d'instruction et les appels d'offres en cours de rédaction. Les autres arrêts seront mis aux normes dans le cadre de projets communaux et cantonaux tels que le Cœur de Cité, Vernes-Vaudagne-François-Besson et le BHNS.

\*\*\*\*

*Séance du 28 mai 2024, question de Mme Hartmann*

**Panneaux signalétiques aux abords de la ville**

Après analyse par les services UTE et CAE, il est proposé de ne pas entrer en matière quant à cette proposition. En effet, il y a d'une part une volonté de ne pas multiplier les panneaux de signalisation sur l'espace public afin de garder une certaine sobriété et, d'autre part, ce type de panneaux est plus généralement installé dans des lieux particulièrement touristiques. Cela ne semble donc pas adapté pour Meyrin qui est traversée par un flux important de transit pendulaire tous les jours.

**M. Grognuz** remercie le Conseil administratif pour la réponse à sa question mais il souhaiterait toutefois obtenir un petit tableau résumant les jetons touchés par le Conseil administratif de 2020 à aujourd'hui afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble.

\* \* \*

5. **Résolution n° 2024-03 présentée par Fabien Grognuz au nom du PLR et Denis Bucher au nom du groupe des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, demandant à ce que des cartes journalières à prix fixe et proches du prix précédemment pratiqué puissent continuer à être proposées par les communes**

**M. Serrano** précise qu'il ne participera pas au débat, ni au vote.

**M. Bucher** présente la résolution :

« Merci Monsieur le Président, chers/chères collègues,

*Pour commencer, vous le savez peut-être, l'initiative au Parlement fédéral pour revenir à des cartes journalières plus accessibles a finalement été refusée, mais cela ne doit selon nous pas changer le principe de cette résolution qui a pour but de faire savoir aux entités responsables de celles-ci quelles sont nos attentes pour notre carte journalière communale.*

*Comme vous le savez, la carte journalière CFF, dans sa version d'origine, était très appréciée par les Meyrinoises et Meyrinois car elle leur permettait de voyager une journée en Suisse à un prix concurrentiel. A Meyrin, plus de 90% des 16 cartes proposées chaque jour trouvaient preneur.*

*Ces cartes journalières étaient utilisées par toutes les couches sociales et tranches d'âge, des familles, des personnes avec peu de moyens, des jeunes qui désirent se déplacer à petit budget et plus loin que leurs plans ne l'auraient prévu.*

*Pouvoir découvrir la Suisse muni d'une carte journalière a un impact favorable sur le climat et la pollution ; en effet cela évite aussi bien les déplacements en voiture qu'en avion pour des week-ends en Europe sur des vols low-costs, privilégiant le tourisme en Suisse et la découverte de la magie des voyages en train, en bus et même en bateau.*

*Et cela ne se limite pas au tourisme, ces cartes servaient aussi à des déplacements pour raisons familiales ou médicales, par exemple.*

*En 2021, sa suppression définitive pour la fin de l'année 2021 avait été annoncée par l'alliance Swiss Pass. Suite à une levée de boucliers de différentes collectivités, dont une résolution votée à l'unanimité par notre conseil le 27 avril 2021, celle-ci avait été prolongée de 2 ans jusqu'au 31 décembre 2023, « le temps de trouver une solution ».*

*Or, même si le nouveau système depuis le début de cette année a pris en compte certaines craintes par rapport aux annonces initiales, celui-ci ne convient pas, ceci au moins pour 3 raisons :*

1. *Le prix est passé à 88.- au lieu de 40.- en plein tarif, donc plus du double, et 59 francs avec un demi-tarif soit une augmentation de 50 %.*
2. *De plus, il y a un rabais si on prend la carte plus de 10 jours à l'avance. Or, cette insécurité sur les prix n'incite pas les gens à prendre les transports publics.*
3. *Par ailleurs, la nouvelle carte est intransmissible, et est donc perdue en cas de changement de programme de dernière minute pour nos concitoyens et concitoyennes.*

*Avec cette résolution nous demandons donc, et je cite, « que des cartes journalières puissent continuer à être proposées par les communes à leurs habitant-e-s à un prix fixe ne variant ni dans le temps, ni en fonction du nombre de ventes et à un prix plus proche du prix d'origine de 40.- que le prix actuel. Elle demande par conséquent à l'Alliance Swisspass ainsi qu'aux CFF de modifier le nouveau système. Un courrier sera aussi adressé à l'Union des Villes Suisse demandant de partager cette position avec les autres villes ». J'ajoute « et tout autre destinataire qui sera jugé utile par l'administration ».*

*Les auteurs du texte demandent le vote immédiat au vu du 'décide' qui est simple et clair. Il s'agit de soutenir une position de principe ayant pour but de communiquer largement notre position et notamment notre soutien à l'initiative des parlementaires fédéraux. »*

**M. Grognuz** remercie M. Bucher pour la qualité de cette motion ; il indique que toutes les explications « parlent » aux PLR-MC et, pour abonder dans le même sens, il souhaite rajouter que les cartes CFF sont actuellement en effet nominatives. Il indique que le PLR-MC votera donc l'entrée en matière sur cette motion.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière sur la R-2024-03, **M. Clerc** soumet au vote **le principe du vote immédiat**, lequel est accepté par 31, soit à l'unanimité.

**M. Busset** donne lecture de la prise de position du groupe PDC-VL :

*« Ces cartes journalières ont été très critiquées lors du renouvellement du système, elles font l'objet aujourd'hui d'autant d'échos positifs que d'échos négatifs. Elles semblent aujourd'hui avoir trouvé un rythme de croisière qui convient à un grand nombre de leurs utilisateurs. Faute d'informations plus complètes, notre groupe va s'abstenir au vote de la résolution. »*

**M. Trippel** lit la prise de position du groupe UDC :

*« Comme notre commune a déclaré l'urgence climatique et est bien reliée à une gare offrant de multiples liaisons avec la majorité des régions du pays, l'incitation à l'utilisation du train est bénéfique à la protection de l'environnement. Le système actuel avec une différence du prix d'achat selon le nombre de jours entre la date d'achat et celle de voyage, ou avec ou sans abonnement demi-tarif, est compliqué et pas très solidaire. Notre groupe est d'accord qu'il ne doit pas avoir de différence de prix selon la date d'achat par rapport à la date de voyage. Les détenteurs d'un abonnement demi-tarif devraient avoir un prix préférentiel, par exemple CHF 39,- car la carte journalière n'est d'habitude disponible qu'aux détendeurs de l'abonnement demi-tarif, et les autres voyageurs paieront CHF 59,-, ce qui correspond aux tarifs différenciés temporels actuels avec demi-tarif.*

*Notre groupe soutient cette résolution et invite les autres groupes à faire de même. »*

**Mme Dimopoulos** donne lecture de la prise de position du Parti socialiste :

*« Mesdames et Messieurs,*

*La situation actuelle est de loin confortable, pour la classe moyenne et ceux qui sont déjà en situation de vulnérabilité.*

*Face à des hausses à tous les niveaux, chaque début d'année, sur le prix de l'électricité, du logement, des assurances de tout bord, du panier ménager, des salaires stagneants, des postes qui disparaissent, mènent indéniablement à la diminution du pouvoir d'achat, l'endettement, la paupérisation de la population, nous ne pouvons pas le nier, ni fermer les yeux comme si de rien n'était.*

*Ça montre bien à quel point c'est devenu essentiel et nécessaire de défendre des politiques concrètes qui répondent aux besoins des citoyen-ne-s et à leur bien-être. Comme c'est le cas avec la gratuité de transport pour les jeunes et la diminution à*

*moitié prix pour les seniors récemment votées au Grand Conseil dans le projet de loi 13488 du 31 mai 2024 ; bien évidemment, cela soulage le porte-monnaie.*

*Pour cette raison, cette résolution n° 2024-03 va dans le même sens, elle donne de vraies possibilités pour se déplacer à un prix vraiment raisonnable, surtout en accord avec les politiques environnementales de mobilité douce, que nous devons de plus en plus prioriser et adopter.*

*Même avec le refus absolu des CFF, nous répétons que sauver la carte journalière proposée par les communes à ses citoyen-e-s est devenue une nécessité, car le système de carte journalière CFF actuel ne remplit plus sa fonction et pénalise des usagers et usagères.*

*Il est urgent de mettre en place un nouveau système plus juste et efficace pour vraiment compléter l'offre de transports publics, qui va de pair avec la politique environnementale et sociale.*

*Pour toutes ses raisons, le Parti socialiste Meyrin-Cointrin vous invite à voter favorablement cette résolution.*

*Merci de votre écoute. »*

Plus personne ne demandant la parole, **M. Clerc** soumet au vote la [résolution n° 2024-03](#)

---

**présentée par Fabien Grognuz au nom du PLR et Denis Bucher au nom du groupe des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, demandant à ce que des cartes journalières à prix fixe et proches du prix précédemment pratiqué puissent continuer à être proposées par les communes**

Vu la volonté de la commune de Meyrin de promouvoir une mobilité respectueuse de l'environnement;

Vu la volonté de la Commune de répondre aux besoins de tous/toutes les habitant-e-s, quel que soit leur âge, leur situation familiale ou leur revenu;

Vu la volonté de la Commune de privilégier l'économie locale;

Vu le nombre d'environ 4000 lots de 365 cartes journalières par année que se procuraient les communes suisses, soit près de 1,5 million de cartes, jusqu'au changement de système au 1<sup>er</sup> janvier 2024;

Vu l'annonce de l'Alliance Swisspass de mettre fin aux cartes journalières proposées par les communes, comme relayé par la presse, et notamment la *Tribune de Genève* du 19 février 2021 ;

Vu la résolution n° 2021-01 déposée par MM. Fabien Grognuz, au nom du PLR, Denis Bucher, au nom du parti des Verts de Meyrin-Cointrin, et Nicola Squillaci, au nom du PDC-VL, demandant à ce que les cartes journalières puissent continuer à être proposées par les communes et votée à l'unanimité (32 oui, 0 non, 0 abstention) du Conseil municipal de la ville de Meyrin lors de la séance du 27 avril 2021;

**Séance du 25 juin 2024  
tenue en séance ordinaire**

Vu la prolongation des cartes journalières pour deux années (2022 et 2023) suite aux actions des communes et villes suisses, Meyrin en faisant partie grâce à la résolution susmentionnée;

Vu le changement de système au 1<sup>er</sup> janvier 2024, à savoir le remplacement des cartes journalières par un système de cartes « dégriffées »;

Vu l'initiative parlementaire lancée par le conseiller national Lukas Reimann (UDC), soutenue par des élus socialistes et Verts, ainsi que par le président du Centre, Gerhard Pfister, ou la présidente des femmes PLR, Susanne Vincenz-Stauffacher et cosignée par plusieurs parlementaires de ces partis;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 25 juin 2024,

**D E C I D E  
PAR  
26 OUI et 4 ABSTENTIONS**

1. d'affirmer sa volonté que des cartes journalières puissent continuer à être proposées par les communes à leurs habitant-e-s à un prix fixe ne variant ni dans le temps, ni en fonction du nombre de ventes, et à un prix plus proche du prix d'origine de CHF 40.- que le prix actuel,
2. de demander par conséquent à l'Alliance Swisspass ainsi qu'aux CFF de modifier le nouveau système,
3. de préparer un courrier adressé à l'Union des Villes Suisse demandant de partager cette position avec les autres villes.

\* \* \*

6. **Motion n° 2024-02 présentée par Damien Baptiste Boccard, au nom du parti des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin visant à la réalisation d'un inventaire exhaustif des terrains agricoles propriété de la Commune, ainsi qu'à la clarification des différents contrats régissant l'exploitation de chacune de ces parcelles**

**M. Boccard** présente la motion n° 2024-02 :

« *Cette motion vise à réaliser un inventaire exhaustif des terrains agricoles appartenant à la Commune et à clarifier les contrats d'exploitation de ces parcelles.*

*La motion souligne en préambule l'importance de préserver l'environnement, de gérer l'aménagement du territoire, de soutenir l'économie locale et d'assurer la sécurité alimentaire. Elle s'inscrit dans le cadre du programme de législature 2020-2025 du Conseil administratif, qui promeut une alimentation saine et durable.*

*Une analyse préliminaire indique que Meyrin détient au moins 8 parcelles agricoles totalisant 12 hectares.*

*La motion demande donc au Conseil administratif de :*

- 1. Réaliser un inventaire détaillé des terrains agricoles communaux, incluant les régimes juridiques des exploitants, les conditions contractuelles, les durées et les renouvellements des contrats de location.*
- 2. Établir des critères d'attribution transparents et équitables afin de permettre lors du renouvellement des contrats d'assurer une gestion équilibrée des terres agricoles communales.*
- 3. Définir des conditions d'exploitation alignées sur la stratégie territoriale alimentaire de la Commune, favorisant une filière alimentaire locale et durable.*
- 4. De présenter le fruit du travail de l'administration en commission*

*En conclusion, cette motion s'inscrit dans la volonté de développer une vision stratégique de l'alimentation en harmonie avec les aspirations communales et de notre conseil. »*

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière sur la M-2024-02, **M. Clerc** soumet au vote **le principe du vote immédiat**, lequel est accepté par 32 Oui, soit à l'unanimité.

**Mme Schweizer** lit la prise de position de l'UDC :

*« Notre groupe est d'accord avec les demandes de cette motion concernant la gestion et attribution de nos terrains agricoles, ainsi que le développement d'une filière alimentaire locale et durable, et soutiendra donc cette motion, en invitant les autres groupes à faire de même. »*

**M. Wrzosowski** indique que le groupe PLR va également soutenir cette motion, même s'il reste un peu perplexe car il espère que l'objectif n'est pas d'arracher aux paysans meyrinois les terres qu'ils travaillent pour les affecter à d'autres fins plus idéalistes ; si c'est le cas, son groupe s'y opposera. Ceci dit, le PLR-MC va soutenir aujourd'hui cet objet.

**M. Sanchez** lit la prise de position du parti socialiste :

*« Depuis le début de la législature, nous sommes engagés dans une dynamique proactive en lien avec une alimentation saine et durable qui se trouve au cœur de notre stratégie territoriale d'alimentation, avec la nourriture comme moteur de bien-être et de vecteur de partage.*

*Afin de capitaliser nos acquis, la réalisation d'un inventaire exhaustif des terrains agricoles propriété de la Commune qui représente 30% du territoire, permettra de poser les jalons du dialogue avec les acteurs agricoles de la filière d'alimentation*

*locale, en établissant des critères d'attribution et d'exploitation des terres agricoles communales en adéquation avec la stratégie territoriale communale.*

*Le PS Meyrin-Cointrin votera favorablement cette motion. »*

Plus personne ne demandant la parole, **M. Clerc** soumet au vote la **motion n° 2024-02**

---

**présentée par Damien Baptiste Boccard, au nom du parti des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin visant à la réalisation d'un inventaire exhaustif des terrains agricoles propriété de la Commune, ainsi qu'à la clarification des différents contrats régissant l'exploitation de chacune de ces parcelles**

Vu importance de la préservation de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'économie locale et de la sécurité alimentaire;

Vu l'importance du droit à une alimentation saine;

Vu le programme de législature du Conseil administratif 2020 – 2025;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 25 juin 2024,

**D E C I D E**

**PAR 31 OUI**

de demander au Conseil administratif :

1. La réalisation d'un inventaire exhaustif des terrains agricoles propriété de la Commune, incluant une identification précise des régimes juridiques, des exploitants bénéficiaires, des conditions contractuelles ainsi que des durées et renouvellements de ces contrats de location,
2. L'établissement de critères d'attribution transparents et équitables, garantissant une gestion juste et équilibrée des terres agricoles communales,
3. La définition de conditions d'exploitation alignées sur la stratégie territoriale alimentaire de la Commune, visant à promouvoir progressivement une filière alimentaire locale et durable,
4. De présenter les points 1) à 3) dans le cadre d'une commission politique.

\* \* \*

7. **Délibération n° 2024-13 relative à la cession gratuite des parcelles 15162, 15163, 15215 et 15216, de Meyrin, la modification de diverses servitudes en faveur de la parcelle 15048 de Meyrin sise au chemin de Joinville, respectivement de la ville de Meyrin préalablement à ladite cession**

**M. Tremblet** explique qu'en l'absence de M. Cornuz, qui est en chemin, c'est lui qui présentera cet objet. Il souligne que l'exposé des motifs de cette délibération est déjà assez exhaustif sur les objectifs attendus, à savoir de mettre en œuvre les cessions gratuites de parcelles prévues dans le plan localisé de quartier 29'662 en faveur de la Commune côté chemin des Sapins et ch. de Joinville ; de permettre les cessions gratuites au domaine privé communal de plusieurs parcelles. Il rappelle que le Conseil municipal avait procédé, dans une séance en avril dernier, à un vote similaire, à l'unanimité. Il précise ensuite que la cession de la parcelle 15'215 est prévue au domaine privé communal en raison notamment de canalisations diverses et d'empiètements de balcon et de sortie d'abri que la Commune ne veut pas prendre en charge. Dès lors, le Conseil administratif invite le Conseil municipal à accepté les cessions avec la constitution préalable des servitudes de passage de véhicules d'intervention et de déménagement et de passage public à pied dans le cadre du plan localisé de quartier 29'662, afin que les éléments réalisés soient cadastrés et que les clauses liées à l'entretien soient inscrites au registre foncier avec les servitudes. Dans la mesure où le PLQ 29'662 n'est pas encore entièrement réalisé, le Conseil administratif invite le Conseil municipal à accepter d'ores et déjà que le Conseil administratif puisse signer les actes qui seront nécessaires aux cessions au domaine privé communal et au domaine public communal sur le pourtour du PLQ dans la continuité des cessions réalisées sur la base de la présente délibération et déjà réalisées sur le périmètre du PLQ, soit le long du ch. des Sapins, du ch. de Joinville, de l'avenue Louis Casai et du chemin du Jonc. Comme il y a pas d'éléments additionnels à évoquer en commission, le Conseil administratif invite le Conseil municipal à soutenir un vote immédiat.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière sur la D-2024-13, **M. Clerc** soumet au vote **le principe du vote immédiat, lequel est accepté par 32 Oui**, soit à l'unanimité.

Personne ne demandant la parole, **M. Clerc** soumet au vote la **délibération n° 2024-13**

**relative à la cession gratuite des parcelles 15162, 15163, 15215 et 15216, de Meyrin, la modification de diverses servitudes en faveur de la parcelle 15048 de Meyrin sise au chemin de Joinville, respectivement de la ville de Meyrin préalablement à ladite cession**

---

Vu le plan localisé de quartier (PLQ) 29'662 approuvé par le Conseil d'Etat le 3 mars 2010 ;

Attendu que ce PLQ prévoit la cession gratuite au domaine public de parcelles à détacher le long du chemin des Sapins et du chemin de Joinville non définies de manière précise de l'ex-parcelle 10'450, devenue parcelles 15'048, 15'049, 15'050 et 15'162 et 15'163, et deviendra pour la parcelle 15'050 les nouvelles parcelles

**Séance du 25 juin 2024  
tenue en séance ordinaire**

15'215 et 15'216 suite à une nouvelle mutation DM 12/2023 qui sera réalisée préalablement à la cession à la Commune mais dans le même acte notarié;

Vu les discussions menées dans le cadre du projet de réalisation du PLQ avec les propriétaires des parcelles afin de permettre la réalisation d'aménagements le long du chemin des Sapins et du chemin de Joinville, qui soient en cohérence avec l'entier du quartier selon l'image directrice élaborée par la Commune, qui prévoit l'incorporation d'une partie des parcelles cédées au domaine privé communal (le long de l'immeuble sur le chemin des Sapins) et d'une partie au domaine public communal (le long du chemin de Joinville et du chemin des Sapins);

Vu les aménagements réalisés par les propriétaires des parcelles privées nécessaires à l'exploitation de leurs immeubles que la Commune ne veut pas intégrer au domaine public, afin que ces aménagements (servitudes de canalisation et autres) soient entretenus par les propriétaires des immeubles sur la base des servitudes déjà créées, à leurs frais, avant la cession à la ville de Meyrin sur l'entier du pourtour du périmètre du PLQ 29'662;

Attendu que les cessions prévues dans la présente opération s'inscrivent dans la continuité de celles déjà intervenues en 2016 puis plus récemment en 2020 dans le périmètre du PLQ 29'663, notamment pour les parcelles 14'879, 14'958 et 14'959 de Meyrin sises angle ch. des Sapins – chemin Terroux, qui font l'objet d'une délibération par le Conseil municipal, adoptée en octobre 2020 et enfin, encore plus récemment en 2024, avec une délibération votée par le Conseil municipal, adoptée le 26 mars dernier relative aux parcelles 15'199, 15'200, 15'174 et 15185;

Vu la réalisation des immeubles sur la base du PLQ 29'662;

Vu le dossier de mutation 12/2023 établi par le bureau de géomètre Ney et Hurni SA le 26 juillet 2023, qui prévoit la division de la parcelle 15'050 en deux sous-parcelles 15'215 de 86 m<sup>2</sup> et 15'216 de 131 m<sup>2</sup>;

Vu le plan de servitude 1 établi par le bureau de géomètre Ney et Hurni SA annexé au dossier de mutation 12/2023, modifié la dernière fois le 24 octobre 2023 prévoyant la constitution d'une servitude de passage public à pied au rez-de-chaussée au profit de la commune de Meyrin, grevant la partie des parcelles 15048, 15049 et 15215 figurées par la légende rouge audit plan de servitude, étant précisé que l'assiette de cette servitude est aussi grecée d'une servitude passage pour véhicules d'intervention et de déménagement pour permettre notamment la gestion des immeubles construits sur la parcelle 15048 qui est aussi traitée avec des modifications de servitudes existantes, dans le même projet d'acte notarié;

Vu le dossier de mutation 49/2023 établi par le bureau de géomètre Ney et Hurni SA le 30 août 2023, qui prévoit la réunion d'une part des parcelles 15'162, 15'216 et dp 13'724 (ch. de Joinville) et 15'163 et dp 13'725 (ch. des Sapins);

Vu la cession de la parcelle 15'215 à la ville de Meyrin pour être inscrite au domaine privé communal (ch. des Sapins);

Vu le projet d'acte notarié élaboré par Me Nicolas Schussele qui prévoit la modification et la constitution des servitudes précitées, la cession gratuite de la parcelle 15'215 de Meyrin (domaine privé communal) et des parcelles 15'162,

15'216 et 15'163 de Meyrin pour être incorporées au domaine public communal respectivement dp 13'724 et dp 13'725 de Meyrin;

Attendu que les droits, émoluments, frais et honoraires de l'acte concernant les cessions, la constitution et la modification des servitudes qui sont à la charge de la ville de Meyrin seront pris en charge par le budget de fonctionnement;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 25 juin 2024,

**D E C I D E  
PAR 33 OUI  
à la majorité qualifiée**

1. d'accepter la cession gratuite au domaine public communal de la parcelle 15'163 de Meyrin et sa réunion avec la parcelle de dp 13'725, ainsi que des parcelles 15'216 (issue du DM 12/2023) et 15'162 (issue du DM 12/2023) de Meyrin et leur réunion avec la parcelle dp 13'724, conformément au dossier de mutation 49/2023, établi par le bureau Ney et Hurni, modifié la dernière fois le 30 août 2023 qui pourrait encore être légèrement modifié,
2. d'accepter la cession gratuite au domaine privé communal de la parcelle 15'215 de Meyrin qui pourra à terme, si nécessaire, être réunie, voire être incorporée, pour tout ou partie, au domaine public communal,
3. d'accepter préalablement à cette cession la constitution d'une servitude de passage public à pied en faveur de la ville de Meyrin qui grèvera les parcelles 15'215, 15048 et 15049 selon le plan de servitude 1 (rouge), d'une servitude de véhicules d'intervention et de déménagement au profit de la parcelle 15'048, grevant notamment la parcelle 15'215 selon le plan de servitude 2 (bleu) ; plans établis par le bureau Ney et Hurni SA modifié la dernière fois le 24 octobre 2023 qui pourraient être encore légèrement modifiés et la modification dans le libellé de plusieurs servitudes existantes dans le périmètre pour assurer la cohérence des servitudes entre elles,
4. d'accepter la constitution de toute autre servitude nécessaire au fonctionnement des immeubles ou à la gestion du périmètre qui pourraient grever la parcelle cédée au domaine privé communal conformément au point 2,
5. d'accepter pour l'entier du périmètre du PLQ 29'662 la cession des parcelles le long des immeubles au domaine privé communal dans la continuité des cessions au domaine privé déjà intervenues et la cession au domaine public des parcelles le long du domaine public également dans la continuité des cessions intervenant dans la présente délibération et celles déjà approuvées par le Conseil municipal en 2016, en 2020 et 2024 comme pour le PLQ 29'663,

6. de charger le Conseil administratif de signer l'acte notarié relatif à cette opération et ceux relatifs aux autres opérations qui permettront la finalisation de la mise en œuvre du PLQ 29'662 soit le long du chemin des Sapins, du chemin de Joinville, de l'avenue Louis Casai et du chemin du Jonc.

\* \* \*

8. **Délibération n° 2024-14 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de construction de CHF 3'070'000.- en vue de la réalisation de trois terrains de padel couverts équipés de panneaux photovoltaïques ainsi que le changement de surface de deux terrains de tennis extérieurs au centre sportif de Maisonnex**

**M. Tremblet** explique que ce projet émane d'une démarche participative amorcée par les usagers du centre sportif de Maisonnex en 2020, en pleine crise du Covid, notamment avec une demande de changement de revêtement pour une surface plus rapide sur deux courts, puis la création d'une installation de padel, afin de compléter l'offre en sports de raquettes dans le centre sportif. Il indique que l'on aurait pu s'arrêter à l'aménagement des 3 courts avec un simple éclairage, mais il souligne que plusieurs objets votés par le Conseil municipal ont fait réfléchir le Conseil administratif, en particulier la R-2020-03a qui déclare l'urgence climatique, la M-2023-03 qui demande l'étude et la construction urgente d'installations photovoltaïques, ainsi que la R-2022-05 qui approuve le plan directeur communal énergie 2020-2030. De ce fait, il est proposé une couverture qui supportera une installation photovoltaïque, laquelle assurera jusqu'à 60% de la consommation énergétique du centre sportif de Maisonnex. Il rappelle que le coût de ce projet a été prévu au plan des investissements et est donc conforme à ce qui avait été programmé. Il indique enfin que le Conseil administratif propose un renvoi en commission conjointe.

**Personne ne s'oppose à l'entrée en matière.**

**M. Serrano** estime qu'il s'agit d'un projet relativement simple et donc qu'une séance simple de commission vie culturelle et sportive, puis ensuite une séance simple de commission travaux publics et entretien des bâtiments devraient suffire. Il pense que cela permettra d'économiser des jetons de présence.

**M. Clerc** indique qu'il avait été effectivement convenu que la commission vie culturelle et sportive se prononce sur la clause du besoin et la commission travaux publics et entretien des bâtiments sur la délibération.

**M. Tremblet** indique que l'idée est de faire une seule et unique présentation au lieu de procéder deux fois à la même présentation.

**M. Serrano** retire sa proposition.

**M. Tremblet** ajoute qu'une commission conjointe d'une heure et demie devrait suffire.

**M. Serrano** se réjouit d'entendre qu'une séance simple semble suffisante.

Plus personne ne demandant la parole, **M. Clerc** soumet au vote **le renvoi de la délibération n° 2024-14 en commission conjointe vie culturelle & sportive et travaux publics & entretien des bâtiments**, lequel est accepté par 32 Oui, soit à l'unanimité.

\* \* \*

**9. Résolution n° 2024-04 présentée par Denis Bucher au nom du groupe des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, demandant à s'opposer à l'élargissement de l'autoroute de contournement et rejoindre les démarches de la ville de Vernier à ce sujet**

Arrivée de *M. Cornuz* à 19h40.

**M. Bucher** présente sa résolution :

« *Merci Monsieur le Président, chers/chères collègues,*

*Je vais commencer par présenter cette résolution, puis je terminerai par une demande, dont certains sont déjà au courant.*

*Comme vous le savez sans doute, cette résolution a été déposée puis votée au Conseil municipal de la ville de Vernier, qui subira de plein fouet les conséquences de l'élargissement de l'autoroute. Nos collègues de Vernier ont ainsi pu mettre en lumière les conséquences d'un tel projet, y compris sur notre commune.*

*En effet, les références à Meyrin dans le texte proviennent des inquiétudes de nos voisins.*

*Au nom de la « suppression des goulets d'étranglement », la Confédération étudie actuellement l'élargissement à 7 voies de l'autoroute entre le Vengeron et la douane de Bardonnex.*

*Ce projet d'élargissement serait problématique à plus d'un titre pour Meyrin et ses habitants et habitantes.*

*Le projet est décrit par l'Office fédéral des routes (OFROU) comme une « suppression du goulet d'étranglement ». Pourtant, il ressort clairement du rapport technique que cet office prévoit d'ores et déjà une augmentation du trafic dû à « l'attractivité liée à l'augmentation de la capacité offerte », qu'on appelle trafic induit. Les scénarios envisagés dans ce rapport présagent notamment d'une augmentation du trafic entre 3% et 14% par an et une saturation seulement 10 ans après sa mise en service.*

*Logiquement, ce trafic supplémentaire va se reporter sur les différentes jonctions et se déverser dans les communes et villes alentours. Cela signifie encore plus de circulation sur les routes de Meyrin et de Vernier.*

*C'est une course sans fin et perdue d'avance qui est admise par la Confédération. À chaque augmentation de capacité, on renforce l'attractivité de ce mode de déplacement et on crée de l'engorgement supplémentaire.*

*Ce projet est en outre contraire au Plan climat cantonal genevois qui vise à réduire de 40% le trafic individuel motorisé d'ici 2030 et de 80% d'ici 2050.*

*Ces objectifs, signés par la Suisse lors de l'accord de Paris, sont soutenus par la population. En effet, le 18 juin 2023, la loi climat fédérale a été acceptée par près de 74,49 % des votants et des votantes du canton de Genève. Celle-ci prévoit une diminution de 57% des émissions des transports d'ici 2040 et de 100% d'ici 2050. Atteindre ces objectifs est complètement contradictoire avec toute augmentation de la capacité autoroutière.*

*Je vous épargne les conséquences sur la santé humaine (décès, cancers du poumon, AVC) et les milliards de francs de coûts de santé liés au trafic, les détails sont dans la résolution.*

*A cela s'ajoute l'impact de ces travaux sur le territoire de notre voisine Vernier, eux aussi détaillés dans la résolution, sans compter la dégradation des magnifiques paysages au bord du Rhône sur 2 kilomètres, jusqu'au pont d'Aigues Vertes, et cela pour des décennies !*

*Cette résolution n'a pas pour but d'engager la Commune dans une opposition juridique ou légale, mais simplement de faire savoir à la Confédération, et notamment à l'OFROU, que nous ne pouvons pas cautionner un tel projet, que nous sommes conscientes et conscients des impacts prévisibles sur notre commune et que nous saurons demander des mesures de compensation le jour venu.*

*Monsieur le président, je demande déjà la parole avant le vote sur l'entrée en matière afin que les groupes ayant annoncé des prises de position puissent les exprimer. »*

**M. Seeger** donne lecture de la position du groupe PDC-VL :

*« Nous sommes invités « en last minute » à prendre position sur une résolution visant à s'opposer à l'élargissement de l'autoroute de contournement et à soutenir les démarches de la ville de Vernier. Cependant, il est important de noter que cette question relève de la compétence fédérale et échappe à notre champ d'action communal.*

*S'il faut le rappeler, la planification et la réalisation des infrastructures autoroutières, y compris leur élargissement, sont de la compétence exclusive de la Confédération. Les décisions relatives à ces projets sont prises au niveau fédéral, en tenant compte des avis des cantons et des villes concernées.*

*Par conséquent, notre commune n'a pas la capacité légale d'influencer directement ces décisions, rendant notre position sur ce sujet essentiellement symbolique.*

*En tant que commune, il est essentiel de concentrer nos efforts et nos ressources sur les domaines où nous exerçons une influence réelle et directe, tels que les infrastructures locales, les services publics, et le bien-être de nos citoyens.*

*S'impliquer dans des sujets hors de notre compétence pourrait détourner notre attention et nos ressources des enjeux locaux urgents et importants. Faut-il rappeler la longue liste de motions et de résolutions, en attente de traitement dans des délais raisonnables ?*

*Nous pouvons déjà nous féliciter d'avoir des projets communs avec Vernier pour accentuer la qualité de vie et dynamiser la mobilité durable dans notre région, comme la voie verte ou le BHNS.*

*Nous pourrions également exprimer notre soutien moral à Vernier sans pour autant nous engager dans une résolution qui pourrait créer des attentes irréalistes. Adopter une résolution sur un sujet fédéral pourrait créer des attentes irréalistes parmi nos citoyens, qui pourraient croire que notre commune a le pouvoir de changer la situation, ce qui n'est pas le cas. Il est crucial de gérer les attentes de manière transparente et de concentrer nos actions sur des initiatives où notre impact peut être tangible et significatif.*

*En conclusion, bien que la préoccupation soulevée par la résolution soit légitime, le groupe PDC-VL recommande de ne pas entrer en matière sur cette résolution. Si nous devions tout de même voter sur ce sujet, nous nous abstiendrions. »*

**M. Serrano** indique que c'est un sujet qui le passionne, mais il a néanmoins été surpris de voir ce canard à 5 pattes. Il rappelle que l'autoroute a été construite en 1964 et que depuis, beaucoup de choses se sont passées, mais aucun élargissement n'a jamais eu lieu et il ne comprend pas bien pourquoi l'on s'oppose aujourd'hui à l'élargissement d'un élément de mobilité. Il considère que cela nuit aux gens et à l'économie. Il relève que l'on dit que c'est mauvais pour la santé, mais il considère que, dans 15 ou 20 ans, on aura des véhicules électriques ou à hydrogène. Il indique que son groupe ne comprend pas pourquoi l'on veut faire passer Meyrin pour des « Nein Sager ». Il estime que ce n'est pas en opposant les transports individuels motorisés aux transports publics, 2 modes selon lui complémentaires, que l'on va gagner la bataille. Il observe que c'est en outre une compétence fédérale et que la Commune n'a pas de levier à ce niveau ; il pense que c'est sur la mobilité locale de Meyrin qu'il faut se concentrer en premier. A ce titre, il propose l'organisation prochaine d'un forum autour de la mobilité car il constate qu'aux heures de pointe, l'on ne rentre plus et l'on ne sort plus de Meyrin. Il recommande de ne pas entrer en matière sur cet objet, mais il remercie quand même ses auteurs car il s'agit d'un sujet qui à ses yeux mérite d'être traité.

**M. Fabre** indique qu'il va s'exprimer au nom de M. Loureiro et de lui-même :

*« Si le fond de cette histoire est tout à fait légitime, nous comprenons tout à fait la notion de créer un aspirateur à voitures, quelque chose complètement indésirable sur les communes riverains de l'autoroute, néanmoins, nous constatons que c'est une motion qui va rejoindre le tiroir des motions qui restent sans effet et qui seront retirées de l'inventaire par la commission de liaison d'ici 5 ans. Le fond de l'histoire est profondément préoccupant, mais la forme semble inutile et il faudrait donc trouver d'autres moyens de pression sur la Confédération. Nous nous abstiendrons sur l'entrée en matière. »*

**M. Fontanini** souhaite faire remarquer à l'assemblée qu'à la place de prendre un quart d'heure pour traiter l'objet, l'on utilise toute son énergie pour donner son avis, sans pour autant vouloir coter cet objet. Il ajoute que le PS est quant à lui d'accord d'entrer en matière.

**M. Trippel** indique que l'UDC estime qu'il vaut mieux se concentrer sur le développement des transports publics au lieu de passer du temps sur un objet qui n'est pas de notre compétence. Il considère pour sa part qu'il faudrait inclure les transports publics dans le développement de l'autoroute de contournement et

créer un park and ride à chaque sortie. Il ajoute que l'UDC n'entrera pas en matière.

**M. Bucher** estime qu'il souhaitait que chaque parti puisse s'exprimer sur cette question, mais qu'en constatant les avis des uns et des autres, il décide de retirer cette résolution.

**Retrait de la résolution n° 2024-04.**

\* \* \*

**10. Résolution n° 2024-01a, présentée par feu M. Pierre-Henri Willi pour les Libéraux-Radicaux de Meyrin, Mme Claudine Murciano pour les Vert.e.s de Meyrin, Mme Adriana Schweizer pour l'Union démocratique du centre, Mme Sanida Husanovic pour le Mouvement des citoyens genevois, M. Francisco Sanchez pour les Socialistes de Meyrin, M. Pascal Seeger pour les Démocrates-Chrétiens / Vert'libéraux, relative à la garantie de l'accueil en Etablissement médico-social (EMS) pour nos ainés sur le territoire de la commune de Meyrin et la création de nouvelles places de résidence. Rapport de commission cohésion sociale et économie (J.-B. Busset, PDC-VL)**

**M. Serrano** indique qu'il ne prendra part, ni au débat, ni au vote.

**M. Busset** procède à la lecture de son rapport :

*« Cette commission sous la présidence de M. Damien Boccard et en présence de M. Eric Cornuz, conseiller administratif, et de Mme de Buren Massy, responsable du pôle ainés de la Ville.*

*Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes suivantes :*

*M. Florian Erard, secrétaire général de la FEGEMS, Fédération genevoise des structures d'accompagnement pour seniors.*

*Pour l'AEM, Association des EMS de Meyrin, MM. Philippe Cathélat, président, Philippe Serrano, membre et Serban Badic, directeur des EMS.*

*Pour la Fondation Jura-La Tour, M. Florian Barro, président, Mmes Sarah Lachat, vice-présidente et Valérie Python, membre. M. François Kunz, architecte mandataire de la Fondation EMS Jura.*

*Après une brève introduction de M. Cornuz, la parole est donnée à Mme Murciano qui représente les résolutionnaires. Elle rappelle toute l'importance que notre communauté se doit de veiller à la qualité de vie des personnes des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> âges. Les deux EMS actuellement en fonction sur la Commune, Jura et Pierre-de-la-Fée, assument ces prestations avec satisfaction, mais l'avenir va imposer une nécessaire augmentation des capacités actuelles. Il apparaît cependant que l'EMS du Jura, le plus ancien des deux établissements, doit faire l'objet de très lourds travaux de rénovation, d'une durée de plusieurs années. Ces deux éléments conduisent à envisager la construction d'un troisième EMS sur le territoire de la Commune. D'abord, afin de maintenir les activités de l'EMS Jura durant les travaux de rénovation en transférant ses occupants dans un nouvel établissement proche de l'actuel et, ensuite, pour répondre à l'augmentation des besoins futurs.*

*Idéalement une partie du terrain du périmètre de Corzon pourrait être un emplacement idéal au cœur de la cité pour nos seniors. A ce stade, ni l'AEM, ni la Fondation Jura, ne demandent de soutiens financiers, mais plutôt un droit de superficie.*

*Le président remercie la commissaire et souligne la volonté et les démarches d'inviter des représentants du Canton, démarches qui sont restées vaines. Cependant un courrier de M. Mauler, directeur du Service cantonal des seniors et de la proche aidance (SeSPA), confirme l'intérêt de l'Etat à notre résolution 2024-01. Ce projet correspond à la politique cantonale car les besoins sont évidents : le déficit est aujourd'hui de 421 lits, en tenant compte des autorisations de construire déjà délivrées.*

*Il est procédé ensuite à la présentation des intervenants invités et présents :*

*M. Erard explique que la FEGEMS est la fondation mère des structures d'accompagnement pour seniors à Genève, dont les EMS de Meyrin font partie, comme les foyers de jour ou de nuit, et d'autres types de prestations. Après avoir fait un tour d'horizon sur les besoins au niveau national pour les seniors, il revient à la réalité genevoise qui compte 54 EMS sur le canton. Il souligne qu'un EMS n'est pas seulement un établissement de soins, mais peut aussi devenir un acteur, une ressource de proximité pouvant s'ouvrir à des activités socio-culturelles, à la production de repas, à la mise à disposition de lieux de rencontre, etc.*

*La parole est ensuite donnée à l'Association des EMS de Meyrin et à la Fondation Résidence Jura La Tour.*

*Pour M. Cathélat, les constats listés dans la résolution n° 2024-01 ainsi que l'invitation de la commission suggèrent que la question n'est pas de savoir s'il faut un nouvel EMS, mais plutôt comment intégrer un EMS supplémentaire à Meyrin. L'association offre une gouvernance stable, avec un conseil engagé pour les aînés de Meyrin depuis 35 ans, et un comité de direction pour deux EMS à Meyrin, ce qui assure cohérence et optimisation des coûts.*

*Il poursuit en soulignant que la direction des deux EMS, assurée par M. Badic, est expérimentée, en place depuis plus de sept ans, membre de la FEGEMS et déléguée aux affaires financières avec le SeSPA. La connexion avec la réalité du Canton est donc réelle.*

*Les motivations qui animent les acteurs présents s'expliquent tout d'abord par le fait qu'il s'agit d'un projet stimulant. Imaginer un nouvel espace de vie, d'accueil et de soins est une occurrence rare. Il donne l'opportunité d'être à la fois visionnaire et pragmatique afin de créer des synergies pertinentes avec de multiples parties prenantes (foyers de jour, cabinet médical, UATR (unité d'accueil temporaire et de répit), crèche, restaurant, sports, coiffeur, pressing, etc.).*

*M. Barro aborde d'emblée la dimension immobilière du projet. L'EMS Jura est vétuste, après 40 ans d'exploitation continue. La Fondation a les moyens de son entretien. Le bâtiment fonctionne aujourd'hui sous dérogation. Les travaux de rénovation et de mise aux normes ne pouvant pas être entrepris chambre par chambre pour des raisons de coûts, une fermeture temporaire de 2 à 3 ans sera nécessaire. Un nouvel EMS offre une solution pour assurer la continuité des prestations, pour les 50 résidants et collaborateurs actuels. Les intérêts de la Fondation convergent donc avec ceux de la Commune en direction d'une*

réovation, ou démolition/reconstruction. Une collaboration étroite entre la Fondation et les EMS de Meyrin seraient un atout pour la Commune.

M. Cathélaz présente la situation actuelle. Aujourd'hui l'Association des EMS de Meyrin gère l'EMS Jura à Meyrin-Village (créé en 1985) et l'EMS Pierre de la Fée à Cointrin (créé en 2010). Les deux institutions offrent 126 lits, soit 50 lits à Jura et 76 lits à Pierre de la Fée. Il n'y a pas de réserve. La moyenne d'âge est bien au-dessus de 80 ans, des personnes qui ont épuisé leurs possibilités de demeurer à domicile. En 2023, les EMS employaient 90, respectivement 125 personnes, et travaillent avec des dizaines d'entreprises partenaires dans la ZIMEYSAVER. Ils engagent des candidats de l'Antenne objectif emploi (AOE) lorsque c'est possible. Ils ont servi 1'158, respectivement 2'137 repas visiteurs en 2023.

Aujourd'hui Meyrin fait face à un défi : 4'480 des habitants ont plus de 65 ans (17%). Si l'on rapporte les projections du Canton à Meyrin (27'000 habitants), on estime à 180 le besoin en places supplémentaires d'EMS à Meyrin. Le vieillissement est une thématique transversale qui imprègne tous les secteurs de l'action publique: la cohésion sociale, l'aménagement du territoire, la sécurité, la mobilité, la formation, l'emploi, etc.

M. Barro ajoute que 1'500 personnes à Meyrin ont plus de 80 ans. La moyenne d'âge à Meyrin (autour de 44 ans) n'a pas sensiblement augmenté depuis le XXe siècle, le pourcentage de seniors non plus, mais le nombre de seniors en valeur absolue, oui. L'offre en place d'EMS est donc condamnée à augmenter. La Fondation Jura La Tour, propriétaire à Meyrin de l'EMS Jura, est active en faveur des aînés à Meyrin depuis 35 ans. Elle réunit plusieurs expertises métiers au sein du Conseil de Fondation, et possède une vision sociale et inclusive de l'accueil de la personne âgée. Les buts de la Fondation et de l'Association des EMS de Meyrin sont de jouer un rôle de partenaires naturels de la Commune, de répondre au besoin d'accueillir les seniors de Meyrin dans le futur et de répondre rapidement à la problématique incontournable de la mise aux normes de l'EMS Jura.

La proposition est donc de construire un EMS supplémentaire à Meyrin apte à favoriser les synergies et la cohésion sociale à Meyrin, à définir dans un cadre participatif et dans le respect de l'image directrice de Meyrin. Aujourd'hui l'EMS peut produire des repas pour la crèche, mettre à disposition sa buanderie, ouvrir son restaurant et sa salle polyvalente au public, installer un cabinet physio, un coiffeur, un kiosque, etc. L'objectif serait de favoriser la cohésion sociale, en collaboration avec la Commune, avec des activités socio-culturelles aux seniors non-résidents et isolés, proposer des animations intergénérationnelles, organiser des repas communautaires, etc.

En conclusion, les intervenants savent que l'ex-terrain a fait l'objet d'une étude d'urbanisme pour répondre à de multiples besoins. Un EMS de 80 à 100 lits serait possible avec une emprise au sol inférieure à 20% de la surface du terrain, sur un emplacement à définir par la Commune.

A la question demandant un historique de l'évolution des EMS à Genève, M. Barro rappelle qu'un moratoire avait stoppé la construction des EMS début des années 2000. L'effet de ce moratoire a été violent, menant à une pénurie que l'on ressent aujourd'hui encore. Il faut 1 à 2 ans de planification, et en tous cas 2 ans de construction pour tout nouvel EMS. Les premiers nouveaux EMS ont été construits, mais l'écart entre l'offre et la demande a continué d'augmenter jusqu'à ce jour, avec actuellement un déficit de 900 places.

*En réponse à la demande de la durée moyenne d'un séjour en EMS, M. Barro répond qu'on compte 2-3 ans par personne. Il faut considérer que des personnes restent un temps très court, et d'autres jusqu'à 14 ou 15 ans.*

*Un commissaire évoque un système courant en Suisse-allemande et géré par Caritas, qui permet aux aînés de rester à la maison en bénéficiant des services d'accompagnatrices notamment des pays de l'Est. M. Badic répond qu'un système similaire de bénévoles est en place, avec des personnes qui parlent plusieurs langues. Employer des personnes issues des pays de l'Est est problématique en termes légaux et contractuels. M. Erard souligne que les prestations d'aide, soins et maintien à domicile sont nombreuses à Genève. Ce sont plutôt les EMS qui manquent.*

*A la demande si les formations liées à la vieillesse vont évoluer, sachant par exemple que les étudiants de moins de 16 ans ne sont pas autorisés à suivre les formations liées à ces structures, M. Erard répond que c'est un vaste sujet. Il manque certainement une information complète à ce niveau : un jeune de moins de 16 ans peut débuter un apprentissage dans un EMS, même si certaines tâches ou responsabilités ne lui seront pas accessibles pour des raisons évidentes.*

*A la demande si les soins aux personnes souffrant de troubles cognitifs sont du ressort de la FEGEMS ou de la structure concernée, M. Erard répond que la FEGEMS propose des outils, des recommandations, que les structures décident ou non de suivre. On estime que 70% des résidents souffrent d'atteintes faibles à sévères dans l'ensemble des EMS. Il y a un besoin de formation à ce sujet.*

*Il est demandé de fournir un ratio de personnel soignant par résidant. M. Erard répond que l'on a 3'900 ETP pour 5'000 résidents, soit une dotation de 0,53 ETP de soignants par résident, et 0,37 ETP par résident dans le domaine socio-hôtelier.*

*Un commissaire demande si l'EMS Jura, vétuste et sous dérogation, pourra toujours être exploité en attendant la construction d'un éventuel nouvel EMS, qui pourrait prendre 3 ans ou plus pour voir le jour. M. Kunz répond que l'horizon est de 5 ans plutôt que 3 ans. L'EMS Jura est aujourd'hui sûr, sécurisé, fonctionnel, et répond aux besoins des résidents. Les moyens nécessaires seront déployés pour le maintenir en état si un projet de nouvel EMS devait se profiler. A noter que les normes en vigueur du temps de la construction sont toujours respectées. La dérogation est administrative. Un nouvel EMS permettrait de libérer l'EMS Jura pour le mettre aux normes actuelles. M. Serrano confirme que la marge de manœuvre est courte. La résolution permettrait de répondre à la demande en 2028.*

*Un commissaire demande si les acteurs présents seront véritablement capables de construire le nouvel EMS en 2028, ce qui paraît court. M. Barro confirme que 2028, c'est court. La première chose à faire, c'est un programme, un projet, et un droit de superficie, ce qui dépend d'une décision politique. Le programme imaginé est de 80 à 100 lits, utilisable pour d'autres fonctions comme buanderie, restaurant communautaire et un parking disponible pour l'ensemble des occupants de l'établissement. Entre les préoccupations des acteurs et le processus décisionnel du Conseil municipal, il faut compter entre 6 et 12 mois. Personnellement, il voit plutôt un horizon temporel à 2030, ce qui reste court.*

*Le même commissaire demande aussi si l'EMS Jura sera agrandi ou refait à l'identique. M. Barro répond qu'on projette une augmentation de taille. Mais il faudra des certitudes sur le sort du troisième EMS et compter sur l'octroi favorable du droit*

de superficie. Si on sait que le nouvel EMS se fera, on pourra activer la rénovation de l'actuel afin de perdre le moins d'entrées locatives possibles.

Un autre commissaire demande si le projet peut être envisagé ailleurs que sur le terrain A. M. Barro répond que c'est la Commune qui a proposé le terrain A dans la résolution. A sa connaissance, il n'y a pas pléthore dans ce domaine et une situation dans la cité est certainement avantageuse. Un EMS de 80 à 100 lits nécessite une surface brute de plancher de 6'000 à 7'000 m<sup>2</sup>. M. Badic ajoute qu'un EMS gagne en effet à être implanté dans un lieu vivant, ce qui est plus vrai en centre-ville qu'à l'extérieur.

Mme Murciano demande alors d'ajouter les termes « en priorité » à l'amendement des Verts. Le Président comprend qu'ainsi la demande ne concerne pas exclusivement le périmètre de Corzon.

Des échanges entre des commissaires, le président et M. Cornuz s'expriment sur l'opportunité d'ajouter les termes « en priorité » dans le déicide de la résolution. D'aucuns évoquent des possibilités d'implantation future à Sainte-Cécile, sur le triangle de la Gravière et sur le parking de Champs-Fréchets.

Il est ensuite procédé aux votes de différents amendements sur la résolution :

L'amendement proposé par M. Cornuz, consistant à supprimer le point 3 du « déicide » et d'ajouter un texte correspondant dans les considérants, comme suit : « Vu l'audition, le 5 juin 2024, d'acteurs locaux de la branche ayant permis de fournir une vision complète de la situation et des possibilités qui s'offrent à notre commune »

**Accepté à l'unanimité : 13 oui (3 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL, 2 PLR, 2 UDC, 1 MCG)**

L'amendement proposé par Mme Murciano au nom des Verts, consistant à ajouter un point au déicide comme suit : « de demander que le projet soit inclus dans l'image directrice sur le périmètre de Corzon en priorité ».

**Accepté par : 7 oui (3 Verts, 2 PDC-VL, 2 PLR) et 6 abstentions (3 PS, 2 UDC, 1 MCG)**

Le Président invite ensuite les commissaires à exprimer leur prise de position sur la résolution n° 2024-01a.

Tous les groupes présents donnent leur aval à cette résolution.

Tous les groupes s'étant exprimés, le Président soumet au vote le préavis de la commission :

La résolution n° 2024-01a amendée, présentée par M. Pierre-Henri Willi pour les Libéraux-Radicaux de Meyrin, Mme Claudine Murciano pour les Vert.e.s de Meyrin, Mme Adriana Schweizer pour l'Union démocratique du centre, Mme Sanida Husanovic pour le Mouvement des citoyens genevois, M. Francisco Sanchez pour les Socialistes de Meyrin, M. Pascal Seeger pour les Démocrates-Chrétiens / Vert'libéraux, relative à la garantie de l'accueil en Etablissement médico-social (EMS) pour nos aînés sur le territoire de la commune de Meyrin et la création de nouvelles places de résidence

**est acceptée à l'unanimité par 13 oui (3 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL, 2 PLR, 2 UDC, 1 MCG)**

Je vous remercie de votre attention. »

**M. Sanchez** procède à la lecture de la prise de position de son groupe :

« Nous sommes parfaitement conscients que le vieillissement de notre population va nettement s'accélérer et, parmi les personnes âgées, certaines devront probablement bénéficier d'une place en EMS à Meyrin.

D'ailleurs, selon l'Observatoire suisse de la santé, près d'un millier de nouveaux EMS seront nécessaires en Suisse et les besoins en soins de longue durée, en raison du vieillissement de la population augmenteront de 56% d'ici 2040.

Avec le vieillissement de la population, le rôle joué par les proches aidants augmentera de manière significative et la pression sur la situation de l'accueil des personnes du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âge montera crescendo.

A Genève, le besoin d'augmenter les structures de répit est nécessaire pour permettre aux proches aidants de s'accorder du temps pour éviter de s'épuiser et ainsi d'être disponibles pour les proches aidés.

A Genève l'ouverture de lits UATR en EMS a débuté en juin 2015, afin d'augmenter l'offre en termes de capacité, malgré tout, celle-ci ne satisfait point la demande, étant donné la charge importante en termes de soutien et de démarches des proches-aidants, qui ne peut être soulagée à temps et qui conduit à des situations compliquées sur le plan familial.

Afin de sauvegarder la qualité de l'accueil en EMS qui constitue un élément important du bien vivre sur la commune de Meyrin, il convient d'ores et déjà de faire preuve d'anticipation et d'envisager pour répondre à notre mandat de service public d'augmenter à compter de 2028 le nombre des places d'accueil en EMS au cœur de notre cité par le biais de la construction d'un nouvel EMS qui sera un lieu parfaitement sécurisé en terme d'accès au lieu, en terme d'équipements adaptés aux différents degrés de pathologies et qui répondra aux lois et normes strictes cantonales et fédérales.

C'est donc avec enthousiasme que le Parti socialiste de Meyrin-Cointrin votera favorablement la résolution de ce soir.

Nous invitons les autres groupes politiques à en faire de même. »

**M. Grognuz** procède à la lecture de la prise de position de son groupe :

« Nous aimions remercier M. Busset pour son excellent premier rapport. En commission, nous avons apprécié la qualité des interventions des invités, nous avons trouvé que le débat était serein et intéressant. Il s'agit d'un objet qui a fait l'unanimité. Nous avons quand même une pensée émue pour notre collègue feu Pierre-Henri ; il s'agissait de sa dernière action politique pour laquelle l'on se rappelle de son plaisir à avoir travaillé et soutenu cette résolution. Notre parti est bien conscient que la population vieillit. Nous sommes fiers que nos ainés puissent finir leurs vieux jours dans leur commune, proches de leurs familles et de leurs amis. Nous sommes fiers que notre conseil ait pris les devants avec cette résolution. Notre conseil prend ses responsabilités, ce qui nous plaît beaucoup. Nous soutiendrons donc cette résolution et nous vous encourageons à faire de même. »

**M. Trippel** procède à la lecture de la prise de position de son groupe :

*« En tenant compte de l'augmentation du nombre de personnes âgées, il est nécessaire d'augmenter le nombre de places en EMS à Meyrin et de réservier un terrain communal pour la construction d'un immeuble supplémentaire. Cela permettra de soulager la famille et les proches aidants et aux personnes âgées de rester dans leur commune. Il faudra aussi offrir d'autres structures permettant aux personnes âgées sans besoin de surveillance médicale de rester chez eux. En plus, la vétusté du principal EMS meyrinois, fonctionnant avec plusieurs dérogations, nécessite une rénovation qui ne peut plus trop attendre en termes de qualité de vie de ses résidents. Notre groupe votera favorablement cette résolution et invite les autres groupes à faire de même. »*

**Mme Murciano** procède à la lecture de la prise de position de son groupe :

*« Nous remercions Monsieur Busset pour son excellent rapport très détaillé.*

*A Meyrin, la situation de l'accueil des personnes du 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> âge a été, de tout temps, un élément qualitatif important du bien-vivre sur la Commune dans toutes les structures, des plus simples aux plus complexes.*

*L'accueil en résidence et, de fait, le placement d'un proche dans un EMS, reste une décision difficile à prendre pour tous les intéressés et elle doit souvent s'effectuer dans une certaine urgence, ce qui met à rude épreuve les familles et les proches.*

*Notre devoir est de veiller à l'accueil des personnes âgées et leur permettre de disposer d'une solution lorsqu'un maintien à domicile n'est plus envisagé ou possible, mais aussi de soulager les familles et les proches de situations lourdes à gérer, offrir un hébergement sur la Commune et non pas à l'autre bout du canton, permettre un accueil de qualité dans des structures récentes et qualitatives au mieux des connaissances sur l'accueil des seniors.*

*La vétusté des locaux de la Fondation Jura fait l'objet de plusieurs dérogations de la part du Canton depuis quatre ans. Cette situation n'est plus soutenable tant pour la qualité d'accueil des résidents que pour le développement des prestations par le personnel de l'EMS.*

*Une fois construit, ce nouvel EMS pourra accueillir les résidentes et résidents de l'EMS Jura, permettant ainsi la rénovation de ce dernier, et d'augmenter la capacité communale de quelques 80 lits supplémentaires pour les ainés. Ainsi, les communiers ne devront ni être déplacés, ni déracinés à l'autre bout du canton*

*A ce stade, ni la Fondation Jura, ni l'Association ne demandent de soutien financier de la commune de Meyrin, mais uniquement un droit de superficie.*

*En priorité sur le terrain dans le périmètre de Corzon qui pourrait être un emplacement idéal au cœur de la cité pour nos seniors, avec de possibles coactivités avec d'autres politiques publiques, et la mise en valeur de synergies entre nos ainés encore dotés d'une bonne mobilité et les enfants de la future crèche.*

*Les membres de l'Association et de la Fondation se montrent prêts à dispenser des services comme la fabrication de repas, ainsi que la mise à disposition du service de blanchisserie à la future crèche et d'ouvrir le restaurant de l'établissement au public pour animer le quartier et contribuer ainsi au bien-vivre ensemble*

*L'opportunité de construire un nouvel EMS proche de l'emplacement d'une crèche correspond à la politique publique cantonale visant notamment la création de synergies sociales de proximité soutenues par le Conseil d'Etat dans le cadre de l'élaboration d'une politique sur les enjeux du vieillissement de la population genevoise.*

*Le savoir-faire de l'exploitant Association des EMS de Meyrin et celui de la Fondation Résidence Jura La Tour (toutes deux à but non lucratif) sont de nature à rassurer le secteur des EMS dans la capacité de mener à bien un projet correspondant aux normes en vigueur.*

*Cela étant, les prévisions actuelles dénombrent un déficit de 976 lits en 2023. Compte tenu des autorisations de construire déjà délivrées pour deux constructions totalisant 139 lits et des intentions de construction pour 416 lits, le déficit est aujourd'hui de 421 lits.*

*Pourtant, le Conseil municipal de Meyrin doit se prononcer en faveur de l'octroi d'un droit de superficie permettant la construction d'un nouvel EMS au cœur de la cité dans un avenir proche.*

*Imaginer un nouvel espace de vie, d'accueil et de soins est une opportunité rare. Cela nous donne l'impression d'être à la fois visionnaire (la conception d'un futur centre de vie qui fasse envie est très motivant et très responsabilisant) et pragmatique afin de créer des synergies « pertinentes » avec de multiples parties prenantes (foyers de jour, cabinet médical, UATR, crèche, restaurant, jeunes, sports, coiffeur, pressing, etc.).*

*L'EMS Jura reste vétuste et sous dérogation, mais il pourra toujours être exploité en attendant un éventuel nouvel EMS, à l'horizon de 5 ans. L'EMS Jura est aujourd'hui sûr, sécurisé, fonctionnel, et répond aux besoins des résidents. Les moyens nécessaires seront déployés pour le maintenir en état si un projet de nouvel EMS devait se profiler.*

*Il a été porté à notre connaissance que les normes en vigueur du temps de la construction sont toujours respectées. La dérogation est uniquement administrative. Un nouvel EMS permettrait de libérer l'EMS Jura pour le mettre aux normes actuelles, mais la marge de manœuvre est courte. La résolution permettrait de répondre à la demande en 2028.*

*Notre groupe émet le souhait que des chambres d'Unité d'Accueil Temporaire et de Répit soient intégrées dès la conception du bâtiment, en sachant qu'une chambre non occupée coûte cher et même si l'EMS perd de l'argent lorsque ces chambres sont vacantes. Nous souhaitons que l'engagement des proches aidants soit reconnu, et qu'ils puissent bénéficier d'un répit leur permettant de se reposer ou de partir en vacances en laissant leurs proches aux bons soins de l'EMS pour une durée maximum de 45 jours par année.*

*Le PLQ de la zone de l'Hôpital la Tour subissant des blocages, et notamment au niveau de l'agrandissement de l'EMS Jura sur les cabinets médicaux du site, la solution de construire sur le périmètre Corzon serait une solution idéale.*

*C'est pourquoi les Vert-e-s ont proposé un amendement, consistant à ajouter un décret comme suit : « de demander que le projet soit inclus dans l'image directrice sur le périmètre de Corzon en priorité ».*

*Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à soutenir cette résolution et accepter l'amendement tel que proposé. »*

Plus personne ne demandant la parole, **M. Clerc** soumet au vote la **résolution n° 2024-01a**

**présentée par M. Pierre-Henri Willi pour les Libéraux-Radicaux de Meyrin, Mme Claudine Murciano pour les Vert.e.s de Meyrin, Mme Adriana Schweizer pour l'Union démocratique du centre, Mme Sanida Husanovic pour le Mouvement des citoyens genevois, M. Francisco Sanchez pour les Socialistes de Meyrin, M. Pascal Seeger pour les Démocrates-Chrétiens / Vert'libéraux, relative à la garantie de l'accueil en Etablissement médico-social (EMS) pour nos aînés sur le territoire de la commune de Meyrin et la création de nouvelles places de résidence**

---

Vu le nombre croissant de communiers en âge de percevoir l'AVS sur la Commune, dont notamment la génération des baby-boomers et de personnes seules;

Vu les capacités d'accueil actuelles et futures insuffisantes sur les deux établissements EMS de Jura et Pierre-de-la-Fée ;

Vu la planification cantonale qui demande une augmentation des places disponibles dans les prochaines années;

Compte tenu de la vétusté de l'EMS Jura qui doit être rénové ou reconstruit;

Vu le programme de législature 2020-2025 du Conseil administratif, « Une ville en santé pour une vie en santé »;

Étant donné la demande de place d'accueil en EMS ou en Unité d'accueil temporaire de répit (UATR) non satisfaite;

Vu l'augmentation importante du nombre d'habitants sur le territoire de la commune ces dernières années;

Vu la charge importante en termes de soutien et de démarches des proches-aidants, qui ne peut pas être soulagée à temps et qui conduit à des situations qui se compliquent inutilement;

Vu le PLQ en force « La Tour » qui n'arrive pas à se réaliser dans un avenir raisonnable;

Compte tenu des prévisions d'augmentation d'ici à 2028 des besoins en place d'EMS sur la Commune;

Vu l'amélioration de la qualité des soins médicaux prodigués aux aînés, qui leur permet une plus grande autonomie et de rester le plus longtemps possible à domicile, la typologie des patients en attente d'une place d'accueil en EMS devient de plus en plus complexe. Elle nécessite un encadrement et une prise en charge

très lourde ainsi que des surfaces plus grandes pour assurer les soins de longue durée et les activités de la vie quotidienne (AVQ) aux résidents,

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission cohésion sociale et économie;

Vu l'audition, le 5 juin 2024, d'acteurs locaux de la branche ayant permis de fournir une vision complète de la situation et des possibilités qui s'offrent à notre commune;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 25 juin 2024,

**D E C I D E  
PAR  
31 OUI**

1. de disposer sur le territoire de la commune de Meyrin d'un minimum de 180 places d'accueil en EMS à compter de l'année 2028 au travers de la construction d'un nouvel établissement sis sur la Commune,
2. de définir, soutenir et valider la marche à suivre afin d'arriver à l'objectif visé sous le point.1 avec le concours de l'Association des EMS de Meyrin qui exploite les deux EMS communaux actuels,
3. de demander que le projet soit inclus dans l'image directrice sur le périmètre de Corzon en priorité.

*Pause de 20h35 à 21h50.*

\* \* \*

**11. Motion n° 2024-04 présentée par Jenny Bettancourt, au nom du parti Les Verts de Meyrin Cointrin, demandant d'agir pour une coexistence harmonieuse entre les différent.e.s usagers-ères de l'espace public à Meyrin**

**Mme Bettancourt** présente la motion n° 2024-04 :

*Tout d'abord, une demande de correction sur l'entête de la motion : au lieu de : « ...au nom du parti Les Verts de Meyrin Cointrin... », il convient de corriger comme suit: « ...au nom du parti **Les Verts.e.s** de Meyrin Cointrin,... ».*

*Ces dernières années, le nombre de personnes se déplaçant à vélo, trottinettes ou autres appareils a augmenté d'une manière exponentielle. De plus, les progrès technologiques permettent à ces engins d'atteindre des vitesses de plus en plus importantes.*

*L'étrange promiscuité que les piétons doivent parfois subir par faute de place fait que le partage de l'espace public entre ces appareils de tout genre et piétons devient parfois dangereux.*

*Le comportement de certains utilisateurs-trices, souvent oublieux du code de la route, renforce cette dangerosité.*

*Nous demandons au Conseil administratif d'agir.*

*Et nous sommes certain.e.s que la plupart d'entre vous nous rejoindront sur ces 3 points.*

*Premièrement, concevoir une bonne campagne de sensibilisation destinée aux personnes utilisatrices de vélos et de trottinettes sur la nécessité de respecter le code de la route ainsi que les piétons.*

*De conditionner ainsi l'octroi de l'aide à l'achat de vélo électrique proposée par la Commune au fait que les cyclistes aient reçu l'information concernant le danger (pour autrui et pour soi-même) de se déplacer à des vitesses excessives notamment lorsque les pistes sont partagées piétons/deux roues.*

*D'encourager les futur.e.s et actuel.le.s usagèr.e.s du vélo, trottinette ou autre véhicule similaire, à suivre des cours et des formations (souvent proposées par des associations comme Pro Vélo) sur les bons usages de ces véhicules...*

*Nous sommes persuadés que « l'éducation est l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde » (Nelson Mandela)*

*Nous sommes conscients que la mise en place de tout ceci demandera du temps, mais nous avons de la patience et nous attendrons. De même, nous sommes conscients que la police enseigne la prévoyance routière aux élèves des écoles et ce, au niveau cantonal. Mais il semble que ces conseils s'oublient avec les années !*

*Deuxièmement, il faut étudier une manière de limiter les pistes partagées, voire les éliminer en concevant des parcours carrément séparés.*

*Nous considérons que ce genre de parcours reste dangereux et qu'il serait d'ailleurs judicieux de limiter ce genre de pistes partagées avec les piétons sur la Commune car souvent, les piétons ne réalisent pas qu'ils sont sur une piste partagée.*

*Parfois, les utilisateurs des deux roues ont un comportement de mépris envers les piétons et utilisent le klaxon à tout va.*

*Troisièmement, nous sommes pour la mobilité douce et nous prenons ce défi lié à la cohabitation entre les différents usagers de la route très au sérieux. Trop souvent, les cyclistes et les utilisateurs de trottinettes négligent les règles élémentaires de sécurité routière, ignorant les feux rouges et la signalétique et se faufilant imprudemment dans la circulation. De plus, lorsqu'ils circulent sur les pistes partagées avec les piétons (notamment à Meyrin Village), ils le font souvent à grande vitesse, créant un sentiment d'insécurité chez les piétons, en particulier chez les personnes âgées.*

*La présence accrue de la police municipale dans les zones à risque pourrait dissuader les usagers de violer les règles.*

*Enfin, concernant notre demande de pose de panneaux signalétiques aux endroits stratégiques, avec des exemples concrets informant que les piétons sur trottoir sont prioritaires et les 2 roues motorisés interdits, en insistant sur l'interdiction de rouler dans certaines zones (places de jeux,...) avec l'obligation du 'pied-à-terre', nous tenons à ce que la pose des panneaux, la répression équilibrée, l'étude des aménagements et l'éducation soient liées, mais nous demandons à ce que la*

*campagne de pose des panneaux signalétiques soit faite dans les plus brefs délais car il y a péril en la demeure.*

*Merci. »*

**M. Busset** considère que cette motion part d'un bon sentiment mais qu'il s'agit néanmoins d'une liste à la Prévert qui dépasse quelque peu les compétences de la Commune, en particulier le fait d'agir sur la formation des usagers de l'espace publics. Il relève en outre que l'utilisation des pistes cyclables par divers usagers pose problème également ailleurs qu'à Meyrin ; il estime que la Commune ne peut éduquer les personnes et interférer sur la sphère familiale ; il considère donc que cette motion empiète sur la liberté individuelle, raison pour laquelle le PDC-VL ne votera pas l'entrée en matière.

**M. Bucher** indique s'être retrouvé encore hier sur un trottoir en face d'un adulte à vélo et d'un enfant sur sa trottinette et il relève qu'il ne semble pas qu'il s'agisse de personnes mal intentionnées, mais de personnes qui vivent néanmoins à Meyrin ; il pense que l'on peut donc sensibiliser, à Meyrin, les utilisateurs des pistes cyclables et des trottoirs, par exemple sous la forme d'affiches dans l'espace public, comme cela se fait par exemple à Vernier. Il relève qu'il existe des associations spécialisées qui proposent ce type de formation et de sensibilisation ; il pense donc qu'il s'agit tout à fait d'une prérogative de la Commune que de sensibiliser ses habitants au niveau local.

**M. Serrano** estime pour sa part que l'on parle ici de fondamentaux humains, avec des valeurs tel que le respect ; il se demande néanmoins où est-ce que l'action de l'Etat doit aller et où elle doit s'arrêter. Il observe que ce que dénonce cette motion est au fond un écart de la norme ; il n'est pas sûr que ce soit à la Commune d'agir tel que le demande la motion. Il ajoute que le 4<sup>ème</sup> décide n'a pas beaucoup plus au PLR ; il relève que la signalétique a tendance à polluer l'œil du conducteur et il ne veut donc pas que l'on ajoute encore de la signalétique. Le PLR propose donc de supprimer ce « décide ».

**M. Fabre** annonce que lui-même et M. Loureiro vont entrer en matière et voter le texte, à condition que les amendements que M. Loureiro va proposer soient acceptés.

**Mme Bettancourt** précise que la commune d'Avenches a créé des panneaux interdisant l'accès des écoles aux vélos et qu'il s'agit donc de ce type de signalétique dont on parle ici.

**M. Cornuz** remercie le Conseil municipal pour les diverses prises de position. Il souhaite souligner le fait que l'on se trouve ici clairement dans une cible identifiée par nombre de personnes fragiles, principalement par rapport aux problèmes liés à l'usage des trottinettes. Il relève qu'il existe un véritable intérêt à communiquer sur cette problématique, même si l'on peut à ses yeux travailler quelque peu la sémantique utilisée dans cette motion. Il observe que des rappels des bons usages, tels qu'ils existent par exemple dans le parc des Bastions où l'on demande aux cyclistes de mettre pied à terre, sont des éléments qui pourraient tout à fait être repris par la Commune. Il ajoute que l'administration travaille actuellement de concert avec la commune de Vernier sur une campagne de sensibilisation aux bons

usages de la trottinette dans l'espace public. Il considère donc que cette motion ne rate pas sa cible et s'inscrit dans une politique de mobilité et de sécurité qui permet au Conseil administratif de travailler sur ces questions de sensibilisation.

**M. Fontanini** rappelle que l'on demande ici de voter une motion et non pas une délibération fixant les contours précis d'une politique à mettre en place. Il considère pour sa part qu'il est important de pouvoir entendre comment le Conseil administratif peut travailler au niveau communal. Il estime qu'il serait donc regrettable de ne pas entrer en matière.

**M. Busset** indique qu'à la lumière de ce qui vient d'être dit, le PDC-VL entrera finalement en matière sur cet objet.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière sur la M-2024-04, **le président** soumet au vote **le principe de vote immédiat**, lequel est accepté par 32 oui, soit à l'unanimité.

**M. Loureiro** indique que M. Fabre et lui-même louent l'intention politique de cette motion, mais propose néanmoins quelques amendements : ils rejoignent notamment le PLR sur la proposition de supprimer le point 4. Par ailleurs, il se dit lui-même surpris de découvrir, dans l'exposé des motifs, qu'une partie de la subvention à l'achat d'un vélo électrique pourrait être conditionnée au suivi d'une formation. Il considère que la pédagogie de la carotte et du bâton est ici quelque peu malvenue. Il propose donc de supprimer cette phrase de l'exposé des motifs.

**M. Serrano** considère pour sa part qu'il n'y a pas de profond désaccord ; il rappelle également qu'il s'agit d'une motion et il ne souhaiterait donc pas des « décide » trop précis. Il pense que l'on ne doit pas prendre les gens par la main et il prône donc une motion qui reste assez large.

**Mme Hartmann** présente une motion d'ordre. Elle précise que l'on ne peut pas modifier un exposé des motifs ; elle rappelle que l'on ne peut modifier que des « décide » ; elle propose donc de ne pas s'attarder sur la dernière proposition de M. Loureiro.

**M. Clerc** confirme que l'amendement concernant l'exposé des motifs n'est en effet pas réalisable.

**Mme Schweizer** donne lecture de la prise de position de son groupe :

*« Notre groupe est conscient des problèmes de comportement des personnes qui se déplacent en deux-roues sur les routes, chemins et trottoirs, et a été plusieurs fois témoin de situations conflictuelles et dangereuses pour les piétons comme pour les véhicules. Bien que nous soyons d'accord avec l'exposé des motifs, nous pensons que ce n'est pas vraiment par le travail politique du Conseil administratif qu'il faudra agir, mais qu'un comportement responsable et solidaire dans l'espace public fait simplement partie de l'éducation de base et du savoir-vivre. Dès lors, c'est plutôt à la Police d'agir dans le cadre du code de la route et, le cas échéant, d'amender avec une éventuelle obligation de suivre des cours aux frais des personnes peu regardantes des règles de base. Nous rappelons ici qu'une trottinette ou un vélo électrique ne sont pas des jouets pour adolescents, mais sont*

assimilés aux véhicules à moteur. A leur achat, on devrait leur suggérer de prendre un cours d'information concernant ce genre d'engin.

Pour ces raisons, notre groupe ne soutiendra pas cette motion malgré ses bonnes intentions. »

**Mme Tschudi-Spiropulo** se dit étonnée qu'une simple motion évoquant un problème dont tout le monde reconnaît l'existence suscite autant de réactions. Elle considère que l'on ne peut pas nier le problème que dénonce la motion, laquelle par ailleurs, selon elle, n'impose rien, puisqu'elle utilise le conditionnel. Elle propose l'amendement suivant au décide 4 : « d'imposer, **si nécessaire**, des panneaux de signalétique ».

**M. Cornuz** souligne qu'il est certain que la police a un rôle à jouer afin que l'harmonie entre usagers puisse être garantie, même si l'on sait qu'en réalité, ce n'est pas toujours aussi simple. Il souligne que le travail de la police comporte néanmoins un axe préventif et qu'il y a donc un travail éducatif qui se fait, en plus des aspects répressifs.

**M. Clerc** met aux voix l'amendement PLR / membres hors parti (**suppression du décide n° 4** : l'amendement est refusé par 15 non, 12 oui et 4 abstentions).

**M. Clerc** met aux voix l'amendement Ve (**ajouter « ...,si nécessaire,... » au décide n° 4**) : l'amendement est accepté par 22 oui, 3 non et 7 abstentions.

**M. Frehner** lit la prise de position du PLR-MC :

« Le PLR Meyrin-Cointrin est en accord avec le choix de concevoir une campagne de sensibilisation destinée aux personnes utilisatrices de vélos et de trottinettes, abordant la nécessité de respecter le code de la route ainsi que les piétons.

Concernant le décide n°2, sur le fait de conditionner l'octroi de l'aide à l'achat de vélo électrique proposée par la Commune. Les cyclistes ayant reçu l'information portant sur les dangers, pour autrui, du déplacement à vitesse excessive, le PLR Meyrin Cointrin met en garde à ne pas surcharger la municipalité car ce n'est pas leur rôle.

Le PLR Meyrin Cointrin incite les encouragements aux futur.e.s et actuel.le.s usagèr.e.s de vélos, trottinettes ou autres véhicules similaires à suivre aussi bien des cours que des formations. « On est déjà en campagne électorale... »

Concernant le décide n°4, le PLR Meyrin Cointrin ne remet pas en cause la mise en place de panneaux signalétiques aux endroits stratégiques, avec des exemples concrets informant que les piétons sur trottoir sont prioritaires. Le PLR Meyrin Cointrin remet néanmoins en cause le rôle de la Commune dans la pose de tels panneaux. C'est aux autorités cantonales que revient cette charge.

Le PLR-MC tient à faire remarquer qu'il faut faire attention à ne pas trop surcharger la municipalité avec des motions, mais plutôt avec des propositions individuelles.

Le PLR-MC votera favorablement cette motion et invite les autres partis à faire de même. »

Plus personne ne demandant la parole, **M. Clerc** soumet au vote la **motion n° 2024-04 telle qu'amendée**,

**présentée par Jenny Bettancourt, au nom du parti Les Vert.e.s de Meyrin Cointrin, demandant d'agir pour une coexistence harmonieuse entre les différent.e.s usagers-ères de l'espace public à Meyrin**

---

Vu l'augmentation constante ces dernières années du nombre de personnes se déplaçant à vélo ou en trottinettes;

Vu les progrès technologiques de ces trente dernières années (avec la démocratisation de la propulsion électrique) ce qui permet d'atteindre à vélo et à trottinette des vitesses de plus en plus importantes;

Vu l'existence de pistes partagées piétons/vélos où les piétons doivent partager le même espace avec cyclistes et trottinettes en tous genres;

Vu le comportement de certains utilisateurs – trices de vélos et trottinettes souvent oublious du code de la route;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 25 juin 2024,

**D E C I D E**  
**PAR 27 OUI, 4 NON ET 1 ABSTENTION**

De demander au Conseil administratif :

1. de concevoir une campagne de sensibilisation destinée aux personnes utilisatrices de vélos et de trottinettes sur la nécessité de respecter le code de la route ainsi que les piétons,
2. de conditionner l'octroi de l'aide à l'achat de vélo électrique proposée par la Commune au fait que les cyclistes aient reçu l'information concernant le danger pour autrui de se déplacer à des vitesses excessives, notamment lorsque les pistes sont partagées piétons/deux roues (vélos, trottinettes, etc.),
3. d'encourager les futur.e.s et actuel.le.s usagèr.e.s du vélo, trottinette ou autre véhicule similaire à suivre des cours et des formations (souvent proposées par des associations comme Pro Vélo) sur les bons usages de ces véhicules,
4. d'apposer, si nécessaire, des panneaux signalétiques aux endroits stratégiques, avec des exemples concrets informant que les piétons sur trottoirs sont prioritaires et insistant sur l'interdiction de rouler dans certaines zones (places de jeux,...), avec l'obligation du "pied-à-terre" dans certaines zones.

*M. Seeger se retire à 22h30.*

\* \* \*

**12. Motion n° 2024-05 présentée par Esther Um et Esther Hartmann, au nom du groupe Vert, demandant des mesures pour améliorer la représentation des femmes en politique au sein des conseils municipal et administratif**

**Mme Um** présente la motion n° 2024-05 :

*« Chères conseillères, chers conseillers, je ne sais pas quelle a été votre réaction en lisant la motion soumise à votre décision ce soir, mais pour nous cela a été déstabilisant, pour en dire le moins, de constater à quel point le fossé de genre, dont on entend beaucoup parler, est profond en politique. Ouvrez les yeux et regardez autour de vous, dans cet hémicycle. Cela vous choque-t-il de savoir qu'il y a aujourd'hui dans notre conseil 12 femmes, en incluant la CA cela fait 13 ? Et nous avons 23 conseillers municipaux avec les 2 administratifs cela fait 25 hommes ? Choqué-e, oui, non ? Vous êtes-vous habitué-es à cette asymétrie silencieuse, discrète ? Sachant que la population meyrinoise comptait en 2022, au 31 décembre, 26'517 habitant-es dont 13'316 femmes et 13'201 hommes. Et si l'on se contente de la population suisse, celle qui est éligible (vu que nous en sommes encore aux pratiques du moyen-âge qui excluent toute une partie de la population des droits politiques), si l'on s'en tient donc à cette population suisse, le rapport est encore plus insolent : 7'588 Suisseuses et 6'883 Suisses. Les femmes, c'est plus de la moitié de la population suisse de Meyrin, 52,4%. Ici, elles ne sont que le 1/3 de l'assemblée. Pourquoi ?*

*Ce type de disparité, en plein 21<sup>e</sup> siècle, doit nous interroger, particulièrement à l'heure où notre conseil se mobilise pour porter ensemble, sans distinction de couleur politique, une campagne de renouvellement du pouvoir politique. Ce beau souci d'entretenir la démocratie est émouvant, mais est-il aussi sincère, cohérent, responsable, et donc crédible, s'il ne pose pas la question de la représentation juste de la population ? Les femmes sont loin d'être une minorité, les chiffres le montrent. S'il en est ainsi pour la plus grosse moitié de la population, qu'en sera-t-il des groupes sociaux minoritaires, des personnes non-blanches, des personnes en situation de handicap, des enfants, etc. ? Sommes-nous prêt-es à pousser loin la question de la juste place de l'autre dans cet hémicycle ? En effet, la sous-représentation des femmes est paradigmique des logiques de domination et d'exclusion sociale.*

*Il n'est pas question de pointer des coupables, mais de reconnaître que nous sommes tous et toutes responsables, toutes formations politiques confondues. Il n'est plus acceptable que certains groupes portent seuls la charge de féminiser les parlements. Pour le nôtre, en cette législature, pensons au PS auquel nous devons la seule femme de l'exécutif, au MCG qui a présenté une liste paritaire, au groupe Vert qui a battu le record en présentant 2 femmes au-delà de la parité, et grâce auquel on atteint ce 1/3 de femmes dans l'hémicycle. Les résultats sont parlants : il faut déjà des femmes sur les listes pour en avoir dans l'hémicycle.*

*L'exemple Vert est par ailleurs très intéressant. Sans vouloir vexer les Vert-e-s autour de moi, il faut reconnaître que le groupe n'en est pas arrivé là naturellement, facilement, même s'il aime bien raconter que l'égalité est dans son ADN. Il a fallu se battre pour introduire la parité de candidature dans les statuts. Il a fallu se battre pour l'y maintenir. Et il faut encore se battre pour garder les bons réflexes d'inclusion.*

*Le souci d'égalité n'est pas une sinécure. J'aime beaucoup ce mot. Quand on considère son étymologie « sin » : sans ; et « cura » : souci, attention, soin, il est inspirant. S'il y a des mots à retenir, Conseiller, Conseillère, ce sont ceux-là : porter une attention à ... se soucier de ... prendre soin de... Cela nous ramène à notre capacité d'agir. Ne pas se contenter de constater : il n'y a pas de femmes... les femmes ne veulent pas... les femmes ne peuvent pas... les femmes ne sont pas intéressées... c'est le fameux « ambition gap » qui tient les femmes loin des positions élevées, etc. Trèves d'excuses !*

*Le phénomène est connu, étudié et reconnu. De nombreuses études traitent la question de la participation des femmes en politique. Une étude récente s'est même penchée sur l'augmentation des élues en 2019. Il en ressort qu'elle est due à une conjonction de nombreux facteurs dont plusieurs concernent les partis politiques<sup>1</sup>. Mais nous, qu'avons-nous fait concrètement pour améliorer la situation ? Quel soin, quel souci, quelle attention avons-nous apporté à la représentation féminine ? Peut-on faire plus ?*

*Et bien la motion n° 2024-05 nous brandit l'opportunité de travailler ensemble, en nous appuyant sur les connaissances des institutions qui étudient ces questions et peuvent nous apporter beaucoup. Par exemple, à prendre conscience des mécanismes à l'œuvre afin de mieux les déconstruire, tant dans les formations politiques que dans le fonctionnement du municipal et de l'exécutif ; prendre connaissance des actions positives qui peuvent être menées, etc. Juste faire notre juste part, et on verra bien ce que cela donne. Merci. »*

**M. Busset** remercie Mme Um pour ce brillant plaidoyer ; il constate que la représentation féminine n'est en effet pas ce qu'elle devrait être ; néanmoins, il estime qu'elle évolue favorablement depuis plusieurs années ; il considère que c'est au sein des groupes politiques que l'on a le devoir de trouver des candidatures féminines et il voit mal quel rôle pourrait jouer notre gouvernance politique. Il observe que l'évolution est certes lente, mais il doute que des incitations arrivent artificiellement à forcer l'allure de cette progression. Il indique que le PDC-VL n'entrera donc pas en matière.

**Mme Billet** rejoint le point de vue de M. Busset et estime que ce travail doit être fait au sein des partis, mais qu'il ne doit pas y avoir non plus d'obligation. Elle précise que le MCG ne rentrera pas en matière.

---

<sup>1</sup> Lire "The surge in women's representation in the 2019 Swiss federal elections". Disponible en ligne sur <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/spsr.12506>

**Mme Hartmann** considère que les remarques sont intéressantes ; elle relève que le texte a été compris comme une obligation alors qu'il s'agit en fait d'une proposition. Elle rappelle qu'il y a quelques semaines, il a été dit dans cet hémicycle qu'il convenait d'inciter la population à s'inscrire sur des listes et à s'impliquer. Elle précise qu'avec cette motion, l'on propose déjà d'inciter 52% de la population. Elle relève que la plupart des femmes qui se sont présentées il y a 5 ans n'ont pas été élues ou alors se sont rapidement retirées. Elle évoque une étude fédérale indiquant que 57% des femmes considèrent que l'égalité n'est pas atteinte, alors que les hommes envisagent l'égalité et le rôle de la politique pour tendre vers elle de manière fort différente. Elle observe que la fonction de conseiller municipal n'est visiblement pas très sexy et elle encourage donc le Conseil municipal à soutenir l'entrée en matière sur cette motion et à enclencher cette réflexion.

**M. Serrano** indique que le PLR va soutenir l'entrée en matière, même s'il n'est pas réceptif à l'ensemble de l'argumentaire. Il invite néanmoins les motionnaires à faire preuve de retenue. Il relève que la politique n'est pas sexy et qu'il ne s'agit pas de questions de sexes. Il relève que le patriarcat sévit encore aujourd'hui car tout le monde n'a pas encore fait le switch ; il estime que l'on pourrait se trouver demain avec des parlements composés d'une minorité d'hommes. Il indique qu'il est pour que la nature fasse bien son œuvre, un peu comme l'économie ; il faut pas trop réguler. Il considère par ailleurs que les quotas sont la pire de choses.

**Mme Billet** considère que le vocabulaire employé dans la motion suggère des obligations, malgré le fait que Mme Hartmann dise le contraire.

**Mme Schweizer** estime que c'est aux partis politiques de trouver des femmes et pas au Conseil administratif.

**M. Fontanini** observe que, si l'on décide de ne pas rentrer en matière sur une motion, cela signifie qu'il n'y a pas de problème ou que cela ne nous concerne pas. Il estime pour sa part qu'au contraire, il faut entrer en matière car il y a un véritable problème qui doit être discuté.

**Mme Tschudi-Spiropulo** indique qu'il s'agit ici de faire une démarche similaire à celle qui a été faite il y a 9 ans, à savoir la création d'un bureau d'intégration qui invite les femmes qui sont intéressées à peut-être s'engager en politique. Elle invite pour sa part à une réflexion autour de la question.

**Mme Hartmann** indique qu'elle entend que certains s'étonnent que les Vert.e.s déposent des textes pour promouvoir l'égalité des genres, mais elle rappelle que cela n'est pas du tout nouveau. Elle pense qu'il serait intéressant de discuter entre les groupes sur la manière d'intégrer plus de femmes en politique et c'est ce que propose cette motion.

**M. Clerc** met aux voix **l'entrée en matière sur la M-2024-05, laquelle est acceptée par 25 oui et 6 non.**

**Mme Schweizer** lit la prise de position de l'UDC :

« *Encore une motion avec de bonnes intentions. Mais dans notre société, les femmes sont assez éduquées, égales et indépendantes pour prendre leur destin en main, qu'il soit professionnel ou politique. Vivant dans une démocratie directe,*

*chaque personne, homme ou femme, a la possibilité de prendre part à la vie politique et de s'y intéresser activement. C'est une simple question d'envie et de prise de responsabilité individuelle, et l'incitation peut venir en assistant à une séance du Conseil municipal, ou en lisant une simple publication dans le Meyrin Ensemble pour notre commune.*

*Pour ces raisons, notre groupe ne soutiendra pas cette motion malgré ses bonnes intentions. »*

**Mme Edinger Wrzosowski** donne lecture de la prise de position du PLR-MC :

*« Merci Monsieur le Président,*

*Notre groupe accueille cette motion de manière positive. Tout ce qui peut être fait pour la promotion des femmes doit l'être. A titre personnel, le sujet m'a interpellé et encouragé à faire des recherches. La visibilité des femmes en politique se fera, avec patience et beaucoup de persévérance, nous en sommes convaincus. C'est pourquoi nous allons voter oui à cette motion et encourageons les autres à le faire. »*

**Mme Billet** relève que Mme Schweizer a souligné que les femmes étaient aujourd'hui très indépendantes et qu'elles pouvaient faire ce qu'elles voulaient. Elle précise qu'elle a pour sa part élevé ses enfants seule, qu'elle a fait énormément de choses à côté et qu'elle ne voit donc pas pourquoi l'on devrait voter cet objet.

**Mme Um** estime que les femmes peuvent en effet théoriquement faire ce qu'elles veulent, mais elle constate qu'elles ne sont pas là et donc qu'elles ne peuvent rien faire ici. Elle aimerait donc que l'on sache pourquoi et regarder si l'on peut y remédier.

**M. Fontanini** indique que le PS va voter cette motion dans un esprit de positivité ; il ajoute qu'en tant qu'homme, il se dit intéressé à écouter aussi d'autres femmes ou des personnes qui travaillent sur ces questions et donc pourquoi ne pas donner une impulsion dans ce sens.

Plus personne ne demandant la parole, **M. Clerc** soumet au vote la motion n° 2024-05

---

**présentée par Esther Um et Esther Hartmann, au nom du groupe Vert, demandant des mesures pour améliorer la représentation des femmes en politique au sein des conseils municipal et administratif**

Vu la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes du 24 mars 1995;

Vu les constitutions fédérale et genevoise qui prévoient respectivement à l'article 8 et à l'article 15 que « la femme et l'homme sont égaux en droit [et que] la loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail » (al. 3);

Vu que l'article 50 de la nouvelle Constitution genevoise donne mandat à l'État de promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des autorités : « L'Etat promeut une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des autorités. » (al. 1) mais aussi « Il prend des mesures pour permettre aux personnes élues de concilier leur vie privée, familiale et professionnelle avec leur mandat. (al. 2);

Vu le règlement concernant la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et la prévention des violences domestiques (RPEgPVD), qui stipule à l'article 1 que « l'Etat a pour mission d'encourager l'application du principe de l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines de la vie [...] »;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 25 juin 2024,

**D E C I D E**  
**PAR 21 OUI, 6 NON ET 3 ABSTENTIONS**

de demander au Conseil administratif :

1. d'organiser une audition d'institutions promouvant l'égalité, par exemple le BPEV et le 2<sup>e</sup> Observatoire, au sujet de l'égalité dans la sphère politique,
2. de créer, avec l'aide de ces institutions, un espace de réflexion et de collaboration sur les moyens d'augmenter la représentation des femmes au sein des conseils administratif et municipal.

\* \* \*

**13. Pétition n° 2024-03 « Non à la fermeture définitive de la route de Ferney et au transit automobile dans les chemins communaux et non à l'abattage des arbres du Chapeau-du-Curé »**

**M. Serrano** souhaite souligner que ce sujet est symptomatique car il ne touche pas tout à fait Meyrin, mais que l'on pourrait néanmoins souffrir d'effets de bord. Il relève qu'il existe un Office cantonal des transports et que l'on retrouve ici à se positionner devant un objet qui relève de l'expertise. Il estime qu'il conviendrait de convoquer une commission à la rentrée pour discuter d'une ambition de mobilité car il considère que l'on n'a pas aujourd'hui de véritable politique de mobilité. Il indique par ailleurs que son groupe souhaite que le Conseil municipal renvoie cette pétition au Conseil administratif.

**Mme Heiniger** lit la prise de position de son groupe :

« En lisant cet intitulé, on se rend compte que 2 intérêts contradictoires s'y rejoignent : conserver la possibilité de faire rouler encore plus de véhicules dans le même secteur au détriment de la mobilité douce et des transports en commun et sauver des arbres dans un secteur alors que de nombreux arbres ont été abattus pour construire le tunnel sans réaction des pétitionnaires.

Le tunnel a été construit pour soulager le village du Grand-Saconnex et en détourner la circulation, et les pétitionnaires veulent la maintenir ; cela nous laisse songeur.geuses.

Quant au report sur le réseau secondaire, il nous semble difficile en dehors des riverains. Par conséquent nous demandons au Conseil administratif de ne pas donner suite à cette pétition, tout en justifiant la position meyrinoise avec les arguments énoncés ci-dessus. »

**M. Cornuz** souligne que l'on voit en effet à travers les divers objets traités au Conseil municipal que la mobilité est un enjeu crucial ; néanmoins, il renvoie le Conseil municipal à la lecture du chapitre du plan directeur communal entièrement consacré à la mobilité afin d'alimenter le débat que l'on aura prochainement en commission. Il précise par ailleurs que, si cette pétition est renvoyée au Conseil administratif, il prendra alors contact avec son collègue du Grand-Saconnex afin de travailler en intercommunalité.

Plus personne ne demandant la parole, **M. Clerc** soumet au vote **le renvoi au Conseil administratif de la pétition n° 2024-03 « Non à la fermeture définitive de la route de Ferney et au transit automobile dans les chemins communaux et non à l'abattage des arbres du Chapeau-du-Curé », lequel est accepté par 30 Oui, soit à l'unanimité.**

\* \* \*

#### **14. Annonces de projets**

Néant.

\* \* \*

#### **15. Propositions individuelles**

**Mme Billet** propose que le club d'athlétisme de Meyrin obtienne un Mérite car elle relève qu'il a obtenu particulièrement beaucoup de récompenses cette année.

**Mme Um** aborde l'évaluation de l'écoquartier des Vergers :

« A la suite de la question formulée à la séance du 26 mars 2024 sur l'évaluation des objectifs de l'écoquartier des Vergers que notre commune a voulu exemplaire, le CA a répondu le 30 avril dernier qu'il était prématué de procéder à une évaluation vue que le chantier s'est terminé seulement en 2023. Il a ajouté qu'une évaluation pourrait « s'envisager d'ici quelques années par un mandataire externe ». Cela tombe bien vu que le canton a mis en place un outil intéressant. « Quartiers en transition », il s'agit d'un outil de conception et évaluation des projets urbains. <https://www.ge.ch/dossier/reussir-transition-ecologique/elan-generalise/quartiers-transition>. La notion de transition ici renvoie à la transition écologique. L'idée est

*d'inscrire les projets dans la démarche de transition écologique et de les y accompagner. Concrètement, l'approche poursuit les buts suivants :*

- *aider à la conception en proposant des objectifs ambitieux sur toute la ligne de vie d'un projet urbain ;*
- *évaluer un quartier à différents stades de planification et y apporter les adaptations nécessaires ;*
- *assurer la traçabilité des choix qui guident la vie du projet ;*
- *fournir un support de communication et de concertation.*

*Ainsi, il n'est pas nécessaire d'attendre la fin d'un projet pour savoir comment il se porte par rapport à des objectifs fixés en amont et il n'y a pas de raison de repousser l'évaluation à pas de date. Nous avons une meilleure issue. De quelle manière cet outil peut-il être mobilisé pour Les Vergers car il se déploie sur toute la durée de vie d'un projet ?*

*Ma proposition est d'approcher le canton le plus tôt pour en savoir plus, car cet outil pourrait nous aider pour les Vergers et certainement pour d'autres projets urbains. »*

**Mme Heiniger** demande l'installation de jeux d'échecs de plein air en divers point de la commune de Meyrin comme ceux qui se trouvent dans le parc des Bastions ; elle relève qu'il s'agit d'un type de jeu qui a l'avantage de réunir les générations. Elle propose par exemple les lieux suivants : devant le cycle d'orientation de la Golette, près du Jardin de l'amitié, près du « work out des personnes âgées », Meyrin-Parc, aux Vergers, à Cointrin, près de l'école de Monthoux, au village de Meyrin, etc.

**M. Grognuz** propose à la ville de Meyrin de participer l'année prochaine au projet « pianos égarés », initié en 2011 en ville de Genève, puis développé ensuite ailleurs dans le Canton.

\* \* \*

## **16. Questions**

**M. Serrano** demande si toutes les soumissions du projet Cœur de cité sont déjà rentrées et par ailleurs si le blocage des prix du projet a été réalisé.

**M. Fontanini** se demande qui fixe, à combien s'élèvent et qui perçoit les loyers des buvettes du Meyrin FC et du boulodrome.

**M. Dimopoulos** se demande si tous les écopoints de la Commune sont munis d'un collecteur de capsules en aluminium.

**M. Frehner** se demande pourquoi l'on ne demanderait pas à l'entreprise Nespresso de venir chercher les capsules eau CVH. Il relève que Nespresso prête gratuitement des containers et vient les chercher.

**M. Bucher** constate que l'arrêt de Blandonnet est en partie géré par notre commune et il se demande pourquoi l'on n'y mettrait donc pas une colonne Morris, étant donné qu'il n'y en a pas actuellement.

**Séance du 25 juin 2024  
tenue en séance ordinaire**

**M. Bucher** relève que des scooters passent régulièrement par le passage, pourtant interdit aux véhicules, situé entre la rue des Coopératives et la rue des Arpenteurs ; il se demande ce que la police municipale pourrait faire pour éviter le non-respect de cette interdiction.

**Mme Heiniger** observe que la commune du Grand-Saconnex offre chaque printemps des géraniums aux ainés et elle se demande si l'on pourrait envisager ce genre de geste à Meyrin.

**Mme Heiniger** se demande pourquoi la Fête des écoles n'est pas mentionnée dans l'agenda de CMNet.

\* \* \*

**M. Clerc** indique enfin que le Conseil municipal a reçu une invitation pour les 60 ans de la Maison Vaudagne qui aura lieu le 22 septembre prochain de 13h à 19h.

**La séance est levée à 23h15/SPA.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal en date du 18 juillet 2024.

Le 1<sup>er</sup> secrétaire :

Francisco Sanchez

Le président :

Tobias Clerc